

**INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE
ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
CASABLANCA-MAROC
ISCAE
.....**

**ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES
ECONOMIQUES ET COMMERCIALES
PARIS –FRANCE
ESSEC
.....**



**PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT DANS LA
REGION DOUKKALA-ABDA A
TRAVERS UNE APPROCHE DE
MARKETING TERRITORIAL**



**Thèse professionnelle présentée en vue de l'obtention du Mastere
Spécialisé en Management des Services Publics : (MS/MSP)**

**Présentée par Mlle Naïma BENAGUIDA
Sous l'encadrement du Professeur Abdellatif MAAZOUZ.**

Année Académique: 2002-2003

**PROMOTION DE
L 'INVESTISSEMENT DANS LA
REGION DOUKKALA-ABDA A
TRAVERS UNE APPROCHE DE
MARKETING TERRITORIAL**

**Thèse professionnelle présentée en vue de l'obtention du Master
Spécialisé en Management des Services Publics : (MS/MSP)**

**Présentée par Mlle Naïma BENAGUIDA
Sous l'encadrement du Professeur Abdellatif MAAZOUZ.**

Dédicace

A mes parents;

A tous mes proches qui m'ont aidé et soutenu lors de l'accomplissement de ce modeste travail ;

A tous ceux qui œuvrent pour le développement de notre territoire et qui s'y investissent sincèrement.

Remerciements

Je tiens à présenter mes remerciements à l'ensemble des professeurs, Français et Marocains, qui ont assuré notre formation en Management des Services Publics, en bienveillant sur son déroulement et qui grâce à eux et à leur savoir ce travail ainsi que bien d'autres ont vu le jour.

J'aimerais particulièrement remercier M. le Ministre de la Santé Dr Mohamed Cheikh Biadillah, ex Wali de la région Doukkala-Abda, M. Arbi Hassani Sebari, actuel Wali de la dite région et Gouverneur de la Province de Safi, M. Bouchaïb Boulaaj Secrétaire Général de la même Province, qui m'ont permis de bénéficier d'une telle formation.

Mes remerciements vont également à tous mes amis et collègues de travail qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de cet œuvre. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude et de ma reconnaissance.

PAGES

I – INTRODUCTION	1
------------------	---

PREMIERE PARTIE :

PRESENTATION DE LA RECHERCHE	3
I – INTERET DU THEME	4
1- Sur le plan théorique	4
2- Sur le plan pratique	5
II- INTERET DU DOMAINE DE RECHERCHE	6
III- INTERET DU CHOIX DU LIEU	7
IV- LE PROBLEMATIQUE	9
V - OBJECTIF DE LA RECHERCHE	11
VI- LES QUESTIONS DE LA RECHERCHE	11
VII- DEMARCHE ET METHODOLOGIE	12

DEUXIEME PARTIE:

LE NOUVEAU CADRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	13
I- POUR UNE DECONCENTRATION DE L'INVESTISSEMENT	14
II- LES NOUVELLES PREROGATIVES DU WALI DE LA REGION	15
III- LE CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT	16

TROISIEME PARTIE :

PRESENTATION DU PRODUIT " REGION DOUKKALA – ABDA "	20
I - IDENTIFICATION DE LA REGION DOUKKALA – ABDA	21

II- L'ASPECT DEMOGRAPHIQUE	22
1- LES EFFECTIFS ET LEUR REPARTITION	22
2- LA STRUCTURE DE LA POPULATION	22
III- LES PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA REGION DOUKKALA – ABDA	24
1- LE SECTEUR PRIMAIRE :	24
a/ L'AGRICULTURE	24
b/ ELEVAGE ET FORET	25
c/ MINES ET ENERGIE	25
d/ LA PECHE	26
2- LE SECTEUR SECONDAIRE :	29
a/ L'INDUSTRIE	29
b/ L'ARTISANAT	30
3- LE SECTEUR TERTIAIRE :	31
a/ POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA REGION DOUKKA	31
b/ L'INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE DE LA REGION DOUKKALA-ABDA	34
IV- LES EQUIPEMENTS DE BASE	34
1- INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATION	34
a/ LE RESEAU ROUTIER	35
b/ LE RESEAU FERROVIAIRE	35
c/ LES PORTS	35
d/ POSTE ET TELECOMMUNICATION	37
V – LES SERVICES PRESENTES PAR LA REGION	37
1-EN MATIERE D'EDUCATION ET DE FORMATION	37
2-EN MATIERE DE LOISIRS ET CULTURE	38
3-CONSTRUCTION ET FONCIER	39
4-IMPLANTATION BANCAIRE	39
VI- LES OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT PRESENTEES PAR LA REGION DOUKKALA-ABDA	40

1- AU NIVEAU DU SECTEUR AGRICOLE	40
2- AU NIVEAU DE LA PECHE MARITIME	41
3- AU NIVEAU DU SECTEUR INDUSTRIEL	42
4- AU NIVEAU DU SECTEUR TOURISTIQUE	43
5- AU NIVEAU DU SECTEUR DE L'ARTISANAT	44
6- AU NIVEAU DU SECTEUR COMMERCIAL	44
 VII- AVANTAGES ACCORDES ET AIDES ATTRIBUEES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT	 44
 1- AIDES ET AVANTAGES ATTRIBUES PAR LE FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	 45
a/ LES SECTEURS BENEFICIAIRES	45
b/ PRESENTATION DU DOSSIER	45
c/ PROCEDURE ET DELAI	46
 2- LES MESURES D'ORDRE FISCAL	 46
a/ DROITS DE DOUANE	46
b/ T.V.A	47
c/ DROITS D'ENREGISTREMENT	47
d/ P.T.S.	47
e/ IMPOT SUR LES SOCIETES	48
f/ I.G.R.	49
g/ AMORTISSEMENTS DEGRESSIFS	49
h/ PROVISIONS POUR INVESTISSEMENT EN MATIERE D'I.S. ET D'I.G.R.	50
i/ TAXES SUR LES PROFITS IMMOBILIERS	50
k/ LA PATENTE	50
l/ TAXE URBAINE	51
m/ FISCALITE LOCALE	51
 3- MESURES D'ORDRE FINANCIER ET FONCIER	 51
a/ REGLEMENTATION D'ECHANGES	51
b/ PRISE EN CHARGE DE L'ETAT DE CERTAINES DEPENSES	52
c/ FONDS DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	52
d/ ZONES INDUSTRIELLES	53

QUATRIEME PARTIE :

DIAGNOSTIC ET ANALYSE

I- LIMITES DE LA POLITIQUE DE STIMULATION FISCALE	55
II- DISFONCTIONNEMENTS MAJEURS DE LA REGION EN MATIERE D'INVESTISSEMENT	55
III- LE PLAN D'ACTION MARKETING	56
1- ACTION DE MARKETING DIRECT	56
2- RESEAU PRESCRIPTEURS	58
3- ACTION RELATIONS PUBLIQUES	59
4- PROMOTION DESQ VENTES	59
5- ETABLIR UNE STRATEGIE D'ALLIANCE	61
6- CIBLER LES INVESTISSEURS	61
IV TABLEAU DE BORD	
1 ^{ER} AXE RELATIF A L'ACTION DE MARKETING DIRECT	63
2 ^{ème} AXE RELATIF A L'ACTION RELATIONS PUBLIQUES	
3 ^{ème} AXE RELATIF A L'ACTION DES RESEAUX INTERMEDIAIRES	64
4 ^{ème} AXE RELATIF A L'ACTION PROMOTIO ZONES INDUSTRIELES	64
CONCLUSION	65
BIBLIOGRAPHIE	66
ANNEXES	67

I) INTRODUCTION

A l'aube du XXI^e siècle, les débats en matière de théories et de stratégies de développement se posent largement en termes d'élargissement effectif des bases démographiques, géographiques et économiques de la croissance, d'une part et de redéploiement des dynamiques économiques, sociales et spatiales du développement, d'autre part, aussi bien au niveau du système des économies nationales qu'au niveau du système de l'économie mondiale.

La globalisation rapide des phénomènes économiques et la mondialisation accélérée des systèmes de production, des flux d'investissement croisés et des rapports d'échange ont contribué à la transformation et à la redéfinition du rôle des Etats nationaux ainsi qu'à la formation progressive d'une telle configuration du système de l'économie mondiale.

Dans ce contexte international en pleine mutation, et afin d'affronter les défis de l'avenir, l'ouverture sur l'économie mondiale se doit être rationnelle. Pour ce faire le Maroc, optant pour la politique de régionalisation, doit impliquer toutes ses régions économiques dans le processus de croissance économique.

Or, la croissance économique ne s'opère pas au hasard. Etant un processus de développement interdépendant, elle implique des options, des priorités, en un mot un choix des secteurs les plus dynamiques qui peuvent entraîner d'autres secteurs dans leur sillage.

Ainsi la promotion économique du territoire demeure une nécessité impérieuse pour le développement territorial et notamment la promotion de l'investissement qui constitue l'élément susceptible de favoriser la croissance économique, dans la mesure où il exerce une influence décisive sur plusieurs secteurs de l'activité économique. Il est le seul capable de provoquer un processus de transformation structurelle et une croissance soutenue.

L'objectif de notre présente recherche est la promotion de la région Doukala-Abda à travers une démarche marketing. Mais peut-on parler d'un marketing

territorial ? En quoi consiste-il ? Et comment définir le produit « région Doukala-Abda » ? telles sont les questions auxquelles nous allons essayer de répondre à travers les points suivants :

1^{ère} partie : présentation de la recherche

2^{ème} partie : cadre général de la promotion des investissements

3^{ème} partie : présentation du produit « région Doukala-Abda »

4^{ème} partie : diagnostic et analyse : comment promouvoir

« la région Doukala-Abda »

1^{ère} PARTIE

PRESENTATION DE LA RECHERCHE

I) INTERET DU THEME :

Les responsables territoriaux sont aujourd'hui convaincus que le développement local passe par l'installation et le développement d'investissements sur leur territoire : les investissements créent des emplois pour les habitants et procurent des ressources financières pour la collectivité locale. En effet, l'injection des revenus supplémentaires au sein du territoire génère, par un effet multiplicateur, une dynamique économique et un processus de croissance auto entretenu.

1) INTERET DU THEME SUR LE PLAN THEORIQUE :

Théoriquement, la notion du multiplicateur stipule que tout accroissement de l'investissement entraîne une augmentation du revenu qui lui est bien supérieure. Le multiplicateur est le nombre par lequel on doit multiplier l'accroissement de l'investissement pour avoir l'accroissement du revenu qui en résulte.

Par exemple, une dépense d'investissement supplémentaire de 1000 induit un revenu supplémentaire de 1000. Si les titulaires de ce revenu en dépensent les $\frac{3}{4}$, c'est à dire 750 de plus de biens de consommation. Ces 750 seront perçus comme revenu supplémentaire des producteurs de ces biens de consommation. Si la propension marginale à consommer de ces derniers est de $\frac{3}{4}$ aussi, ils vont dépenser :

$$750 \times \frac{3}{4} = 562,5 \text{ en biens de consommation supplémentaires.}$$

Ces vagues successives de revenu et de dépenses vont continuer mais en diminuant peu à peu d'amplitude.

Ainsi, la dépense initiale d'investissement de 1000 provoque une série de dépenses secondaires de consommation et une expansion secondaire de la production qui alimente la croissance économique nationale et par-là le revenu national.

Dans cet exemple où la propension marginale à consommer c est égale à $3/4$, le multiplicateur est :

$$1 / 1-c = 1 / 0,25 = 4$$

L'accroissement de l'investissement $\Delta I = 1000$, l'augmentation ΔY du revenu est :

$$\Delta Y = 1000 \times 4 = 4000$$

Ainsi, au fur et à mesure que la demande de biens de consommation augmente, la production s'accroît. Mais à un certain moment les capacités productives se trouvent dans l'incapacité de satisfaire une demande additionnelle de biens, il devient alors nécessaire de procéder à des investissements nouveaux.

Ainsi, une variation de la demande de biens de consommation entraîne une variation beaucoup plus importante de la demande de biens d'investissement. Ce qui traduit le principe de l'effet accélérateur.

Par l'interaction de ces deux mécanismes (multiplicateur et accélérateur), la croissance de la production se trouve auto entretenue

2) INTERET DU THEME SUR LE PLAN PRATIQUE:

Sur le plan pratique, la localisation des investissements obéit à un certain nombre de critères. Traditionnellement, les coûts de transport constituaient une priorité dans la décision du choix de localisation de l'entreprise car ils font partie intégrante des coûts de ses activités et ce partant de son approvisionnement en matières premières et fournitures jusqu'à la desserte des marchés en produits finis.

Actuellement d'autres éléments sont apparus pour intervenir dans la détermination de la décision de ce choix, en particulier les coûts de main d'œuvre, du capital, des matières premières, de l'énergie, de l'environnement

infrastructurel, capacité d'organisation de l'environnement social, ainsi que la dotation du territoire d'accueil en services, en entreprises complémentaires en amont et en aval, tels que clients et fournisseurs.

II) INTERET DU DOMAINE DE RECHERCHE :

L'introduction du territoire induit fondamentalement celle de la concurrence inter territoriale.

Il est vrai que les phénomènes territoriaux ont toujours existé, mais il s'avère qu'ils prennent actuellement des formes nouvelles, avec des niveaux jamais atteints à travers l'histoire de concurrence interterritoriale(1). Cet état de faits impose à chaque territoire d'être globalement compétitif par rapport à l'ensemble des autres s'il doit connaître et poursuivre un processus de développement

Pour garantir son développement et gagner le challenge, tout territoire doit non seulement être plus efficace que par le passé mais faut-il encore mettre en œuvre des modes d'organisation des processus de développement au moins aussi efficaces que ceux pratiqués dans d'autres territoires. D'où l'intérêt du marketing territorial.

Emprunté du monde de l'entreprise, le marketing territorial est un nouveau aspect de la fonction de promotion de développement local. Mais il ne peut être assimilé totalement à celui de l'entreprise. Strict acteur économique, cette dernière n'a pas de dimension civique. Si le profit est le but ultime pour l'entreprise, il n'a pas de sens pour un territoire, de même que pour le développement quantitatif indéfini : la croissance ne peut être illimitée en raison des limites géographiques et sociales du territoire. Le développement qualitatif est primordial pour le territoire. Ainsi, alors que l'entreprise produit des biens et services marchands valorisés monétairement, le territoire quant à lui produit des économies externes qui peuvent être aussi bien positives que négatives. Et c'est ce qui détermine sa capacité à maintenir les populations et les entreprises qui s'y

(1) « Mondialisation » et « Globalisation » de l'économie

installent et d'autre part son degré d'attractivité et de pôlarisation pour celles susceptibles de venir s'y localiser.

Le marketing territorial est un outil au service de la promotion du territoire, Il consiste essentiellement en action d'information et de communication des externalités positives du territoire dans le but de pallier au déficit spontané d'attractivité de ce dernier.

III INTERET DU CHOIX DU LIEU :

Notre présente recherche s'intéresse à une étude de cas d'une des principales régions économiques du Maroc qui est la Région de Doukala-Abda.

D'une superficie de 12.344 km², étendue sur 350 km de longueur sur l'océan Atlantique, limitée au Nord par la province de Settât, à l'Est par celle d'Elklaa Sgharna, au Sud -Est par la wilaya de Marrakech et au Sud-Ouest par la province d'Essaouira.

La Région Doukala-Abda est dotée d'innombrables atouts faisant d'elle un centre d'intérêt et un lieu privilégié d'implantation des investissements.

La région Doukala-Abda occupe une place de choix dans l'économie nationale. Depuis plusieurs décennies, ses deux provinces Safi et Eljadida ont été choisies parmi les pôles d'industrialisation pour soutenir l'effort national de développement.

Ce choix est en relation avec sa position géographique privilégiée, son poids démographique appréciable, son rôle distingué de grenier agricole pour le pays, ses richesses naturelles et minières présentant d'importants créneaux d'investissement. D'autant plus que la région est dotée d'un tissu industriel assez développé et d'une main d'œuvre abondante familiarisée avec le travail industriel, en plus de sa proximité du principal pôle économique du Royaume à savoir Casablanca.

En 2002, la Région Doukala-Abda comptait un effectif de 1.984.000 habitants lui faisant une densité de 160,7 habitants/km², une occupation qui est quatre fois plus importante de celle enregistrée au niveau national.

La R-D-A possède de fortes potentialités agricoles aussi bien en bour qu'en irrigué. Le rendement à l'échelle de la région varie entre 7 et 11 qx/ha. En 2000, la production des céréales et des cultures industrielles (notamment betterave sucrière) représentaient respectivement 20,30% et 23,86% de la production nationale en la matière.

Par ailleurs le sous-sol de la région recèle des richesses minérales assez variées, en l'occurrence le phosphate, la barytine, le sel et le gypse. La production du phosphate représente 15% de la production nationale, la réserve locale du gypse est évaluée à six milliards de tonnes et il est d'une excellente qualité. (600.000 tonnes sont exportées annuellement à l'état brut).

De même l'étendue de la région sur 350 km de longueur sur l'océan atlantique, fait de la pêche une importante activité au sein de la région quoiqu'elle demeure encore sous-exploitée.

Du côté industrie, la région Doukal-Abda est considérée comme étant le second pôle industriel après celui de Casabalanca. La valeur des exportations du secteur s'élève à 8.417.000,00 DH, soit 21,55% de l'échelle nationale.

A son tour, le secteur de l'artisanat constitue un pilier important de l'économie régionale, voire nationale. Il est considéré comme le second secteur pourvoyeur d'emplois après celui de l'agriculture. Le produit artisanal régional est caractérisé par sa qualité et sa diversité et notamment la poterie safiote dont le rayonnement est d'envergure internationale.

D'autre part, la région dispose des potentialités touristiques considérables. Etant une région côtière, elle recèle un nombre important de sites touristiques de qualité en plus d'importants monuments historiques remontant au XVI siècle.

Au niveau des infrastructures de base, la région Doukala-Abda dispose de trois ports des plus importants du Royaume, d'une voie ferrée, d'un réseau routier assez important ainsi que des zones industrielles d'accueil pour les investisseurs d'autant plus que ces dernières sont situées à proximité des principaux axes de communication et offertes à des prix très compétitifs.

IV LA PROBLEMATIQUE :

Malgré les importantes potentialités et atouts considérables dont jouit la région Doukala-Abda et en dépit de l'environnement propice pour l'attractivité de l'investissement, ce dernier reste en deçà des résultats escomptés.

La part de la région dans les investissements nationaux reste très limitée relativement à l'ampleur économique considérable de la région.

En 2000, l'investissement industriel (1) dans la région Doukala-Abda a été de 761 millions de dhs, ce qui représente 6% du total national. Le nombre d'entreprises a été de 315, soit 5% du total national(2). Des pourcentages très moyens pour une région considérée comme étant le second pôle industriel du Royaume.

L' EVOLUTION DE L' INVESTISSEMENT INDUSTRIEL DANS LA REGION DOUKKALA – ABDA (PAR SECTEUR D'ACTIVITE)

Années Secteur	1998	1999	2000	2001
Indus. Agroalimentaire	166,685	103,923	106,482	255,490
Indus. Textiles et cuir	70,135	124,566	49,939	49,686
Indus. Chimique et para chimique	651,966	822,086	578,051	332,695
Indus. Mécanique et métallurgique	16,660	18,670	26,619	226,543
Total	90,5446	1.069,245	761,091	864,414

Résultats de l'enquête annuelle sur le secteur industriel

(1) pour ne citer que le secteur industriel dont les données sont disponibles d'une part et dont la vocation de la région lui incombe)

(2) Le Maroc des régions 2000

A signaler que ce secteur est prédominé par l'industrie chimique et para chimique (1), dont la contribution dans l'investissement pour la même année a été de 76%.

Pour l'année 2001, cette même branche d'activité a participé de 59% dans la production industrielle, de 74% de la valeur ajoutée, de 88% des exportations, de 29% du nombre d'établissements et de 40% des emplois et ce à l'échelon régional..

Ainsi à l'exception des investissements enregistrés par ce secteur (2), l'investissement demeure très moyen en général comparativement à l'importance et le poids considérable de la région Doukkala-Abda, d'autant plus que le recours obligé à la mécanisation intense dictée par des contraintes du commerce international limite de plus en plus l'effet jadis providentiel de cette activité sur l'économie de la région (emploi, infrastructures induites ...) Ce qui se traduit d'ailleurs par des taux de chômage très alarmants, surtout au milieu urbain de la région : 23% contre 19,5% à l'échelle nationale (3).

Cette problématique peut être à l'origine de plusieurs causes dont on peut citer :

- ❖ L'éloignement des centres de décision des lieux d'investissement ce qui implique disconcordance entre projets d'investissement et réalités locales,
- ❖ La multiplicité des intervenants ainsi que la complexité et la lourdeur des procédures administratives qui entravent l'initiative des privés à investir,
- ❖ La non adaptabilité de la promotion d'investissement aux spécificités régionales : la promotion se limitait à fournir des incitations pour investir tout en banalisant le produit lui même, à savoir le territoire, et sans tenir compte de ses propres particularités.

(1) Notamment les industries chimiques du Groupe O.C.P

(2) Avec la prédominance des industries chimiques

(3) Direction Provinciale des Prévisions Economiques et du Plan

Pour pallier aux insuffisances constatées et afin de promouvoir l'investissement dans la région Doukala-Abda, il s'avère nécessaire d'adopter une démarche marketing pour la promotion du territoire consistant plutôt à faire communiquer la région et faire parler ses forces dans le but d'augmenter son attractivité et favoriser sa polarisation pour les investissements.

V OBJECTIF DE LA RECHERCHE :

Adopter une démarche marketing pour la promotion de la région consistant à la faire communiquer et faire parler ses externalités positives dans le but d'augmenter son attractivité et favoriser sa polarisation pour les investissements, tel est l'objectif de cette recherche.

L'approche marketing adoptée est basée sur un plan d'action composé de six points à savoir :

- Action marketing direct
- Action relations publiques
- Action réseau prescripteurs
- Action promotion des ventes
- Action stratégie d'alliance
- Action ciblage des investisseurs.

Un tableau de bord corollaire à ce plan d'action est nécessaire pour mesurer l'efficacité de vente du produit régional, la contrôler en vue de l'ajuster pour ne pas déroger à l'objectif escompté et ce dans une échéance bien déterminée.

VI LES QUESTIONS DE LA RECHERCHE :

- ❖ Peut-on parler d'un marketing territorial ?
- ❖ En quoi consiste-il ?
- ❖ Et comment définir le produit «région Doukala-Abda »

VII DEMARCHE ET METHODOLOGIE :

La réalisation de cette recherche est basée essentiellement sur des consultations documentaires, des résultats des enquêtes statistiques menées par certains organismes publics, des consultations des sites Internet, des journaux et revues.

2^{ème} PARTIE

LE NOUVEAU CADRE DE LA **PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**

I- POUR UNE DECONCENTRATION DE L' INVESTISSEMENT :

L'investissement a toujours été le principal créateur de richesses et le générateur par excellence de la dynamique économique pour toute nation.

Dans le cadre de sa stratégie de promotion de l'investissement, le Maroc a opté à maintes reprises pour des mesures d'encouragement et d'incitation à l'investissement sans pour autant atteindre les objectifs escomptés (1).

Or, on est arrivé à un moment où l'acte d'investissement est devenu crucial. Ainsi et afin de mettre terme à toute complication juridique ou administrative pouvant entraver ou empêcher la réalisation des projets, la Lettre Royale du 09/01/2002 (2) relative à la création des Centres Régionaux d'Investissement venait instituer les mécanismes réglementaires pour concrétiser la vision de la gestion déconcentrée de l'investissement telle qu'elle a été dessinée par sa Majesté le Roi Mohamed VI.

La Lettre Royale a soulevé deux points essentiels :

- ❖ En premier lieu le renforcement des pouvoirs du Wali de la région, responsable du centre régional d'investissement à qui sera donnée la délégation suffisante des ministres concernés pour mettre en œuvre les procédures nécessaires à l'investissement et éviter ainsi aux investisseurs les va-et-vient incessants entre administrations.
- ❖ En second lieu l'esprit de la lettre royale va dans le sens d'une facilitation des démarches liées à l'acte d'investissement.

La création des Centres Régionaux d'Investissement a pour objectifs :

- La simplification des procédures,
- La proximité et l'unicité de l'interlocuteur,
- Le développement et la promotion de l'investissement.

(1) :code des investissements et charte d'investissement.

(2) :Extrait de la lettre royale : (Annexe 1)

En effet, la décentralisation est nécessaire pour adapter les investissements aux besoins régionaux car l'investissement demeure un acte de proximité. De même la simplification des démarches et surtout la célérité voulue dans l'acte d'investir ne pourraient se faire sans transférer aux régions les pouvoirs adéquats pour agir de manière efficace.

Certes, ces nouvelles dispositions entraîneront une concurrence inter-régionale, où le Wali de la région est appelé à gérer sa région, à la promouvoir et à la vendre et ce dans le but de lui faire polariser le maximum d'investissements possible.

Ainsi de nouvelles prérogatives ont été accordées au Wali de la région en matière de promotion de l'investissement.

II- LES NOUVELLES PREROGATIVES DU WALI DE LA REGION

La création des centres régionaux d'investissement marque l'avènement de l'ère de la gestion déconcentrée de investissement au Maroc. Ainsi est clos le vieux débat sur l'unicité d'un guichet pour favoriser l'investissement puisque le rôle dévolu au Wali et renforcé par la responsabilité qu'il a désormais de mener à bon port toutes les opérations d'ordre économique, susceptibles de créer de la richesse dans la région et donc de résoudre le problème endémique du chômage, une priorité parmi les priorités sans toutefois dépasser la responsabilité gouvernementale.

Le Wali jouit désormais du pouvoir pour conclure au nom de l'Etat les actes suivants :(1)

- ❖ Les contrats de vente, d'acquisition, de cession, de location, d'échange portant sur les immeubles du domaine privé et public de l'état pour tout montant d'acquisition, d'échange ou de cession égal ou inférieur à 2.500.000,00 DH ou quelque soit le montant, lorsque ces acquisitions, cessions ou échanges sont nécessaires à la réalisation d'investissement dans les secteurs industriels, agro-industriel, minier, touristique, artisanal et d'habitat situés sur son ressort territorial et dont le montant est inférieur à 200 MDH ;

(1) [Bulletin officiel N°4984 du 07/03/2002](#)

- ❖ Les actes d'autorisation d'occupation du domaine forestier ;
- ❖ Les autorisations d'ouverture et d'exploitation des activités industrielles, agro-industrielles et minières ;
- ❖ Les autorisations d'ouverture et d'exploitation des établissements touristiques, le classement et le contrôle des dits établissements, ainsi que la délivrance des diverses licences ou autorisations particulières nécessaires à l'exploitation de ces établissements;
- ❖ Les licences de débit de boissons de première et deuxième catégorie octroyées aux établissements touristiques classés conformément à la réglementation en vigueur.

Il s'avère donc qu'à travers ces nouvelles dispositions le pouvoir local est renforcé par rapport au pouvoir central. Parallèlement le Wali de la région doit agir en qualité de coordinateur des actions et pas seulement d'ordonnateur des dépenses comme il a été souvent reproché par le passé. Enfin, son rendement sera évalué à l'aune des résultats tangibles obtenus en matière d'investissement.

III) LE CENTRE REGIONAL D' INVESTISSEMENT :

Si la région, en tant qu'entité locale est considérée comme un cadre adéquat pour le développement économique et social, le Centre Régional d'Investissement en est un moyen pour le concrétiser.

Les principales missions du centre régional d'investissement sont :

- ❖ L'aide à la création d'entreprises,
- ❖ L'assistance aux projets d'investissement et le maintien et le développement des investissements existants
- ❖ La promotion des potentialités régionales

Le Centre Régional d'Investissement est composé de deux guichets à savoir :

- ❖ le guichet d'aide à la création d'entreprises : (G.A.C.E)
- ❖ le guichet d'aide aux investisseurs :(G.A.E.)

Sous la responsabilité du Wali de la région, le Centre Régional d'Investissement est dirigé par un Directeur nommé par Sa Majesté le Roi et doté du statut de directeur d'administration centrale. Son rôle consiste en la supervision et la coordination des actions menées par les deux guichets.

Le Directeur du C.R.I.Doukala-Abda est assisté par un personnel représentant les diverses administrations pouvant intervenir dans l'acte d'investir.

Le fonctionnement du G.A.C.E. se fait conformément aux textes législatifs en vigueur régissant les procédures administratives de création d'entreprises.

Le Centre régional d'investissement s'engage dans un très court délai , à partir du dépôt complet du dossier, pour l'accomplissement des formalités de création d'entreprises. L'objectif est d'arriver à terme à l'accomplissement des formalités.

Ce guichet centralise l'ensemble des administrations concernées :l'office Marocain de la propriété industrielle, la subdivision des impôts, le tribunal de commerce, la caisse nationale de sécurité sociale, l'inspection du travail et le service de légalisation.

Un formulaire unique est mis à la disposition de l'investisseur ou sein du Centre, il vaut une demande d'inscription à la patente, déclaration d'immatriculation au registre du commerce, déclaration d'identité fiscale et une demande d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale.

La démarche de création d'entreprise peut se faire soit par le biais du net soit directement en se présentant au centre.

Les étapes de la démarche se présentent ainsi :

- ❖ L'investisseur se présente au G.A.C.E. muni des pièces nécessaires préalablement édictées directement ou sur net, selon la nature de l'entreprise (personne physique ou morale) et sa forme juridique (S.A., S.A.R.L. ou autre)
- ❖ Ces pièces sont ensuite déposées au guichet accompagnées d'un formulaire unique, dûment rempli et signé.Le responsable du guichet procède ensuite à un contrôle formel des déclarations présentées.

- ❖ Le dossier est ensuite transmis aux responsables représentant les administrations et organismes concernés à qui incombe la mission de vérification des déclarations présentées dans le dossier(greffe tribunal de 1^{ère} instance, service des impôts, CNSS)
- ❖ Entre autre un récépissé est délivré au dépositaire de dossier mentionnant la date à partir de laquelle il pourra retirer son bulletin de notification des identifiants.

Quant à la fonction du guichet d'aide aux investisseurs, elle consiste en l'assistance des projets d'investissements et au maintien et au développement des investissements existants.

- ❖ Le guichet procure aux investisseurs les informations utiles pour l'investissement régional.
- ❖ Il traite les demandes d'autorisation et actes administratifs nécessaires à la réalisation des projets
- ❖ Il est chargé d'étudier les projets de convention à conclure avec l'Etat
- ❖ Le centre fournit une assistance permanente aux investisseurs afin de les aider à développer leurs entreprises.

POUR TOUS CEUX QUI SOUHAITENT SE

LOCALISER DANS LA REGION

DOUKKALA- ABDA

OU DU MOINS LA CONNAITRE

POUR ENSUITE...

S' Y INSTALLER

3ème PARTIE

PRESENTATION DU PRODUIT

« REGION DOUKALA-ABDA »

I) IDENTIFICATION DE LA REGION DOUKALA - ABDA

La région de Doukkala – Abda est l'une des principales seize régions du Maroc. Elle a été créée le 17 Août 1997 (1) dans le cadre de la mise en place de la politique de régionalisation optée par le Maroc et qui vise le renforcement de la décentralisation et la promotion d'un développement socio-économique plus équilibré dans l'espace. Elle est constituée de deux provinces : Safi, chef lieu de la région et El Jadida.

Située dans la partie atlantique centrale entre deux grands fleuves Oum Rbia et Tensift, la région est délimitée

- Au Nord par la province de Settat
- A l'Est par celle de Kalaa Sraghna
- Au Sud Est par la Wilaya de Marrakech
- Au Sud Ouest par la province d'Essaouira
- A l'Ouest par l'océan Atlantique.

La région de Doukkala – Abda jouit d'une position géostratégique privilégiée : sa façade maritime s'étend sur 350 km sur l'océan atlantique. Elle couvre une superficie de 12.344 km² soit 1,74 % de la superficie totale du Royaume, répartie entre les deux provinces consécutives de la région. 6344 km² pour la province de Safi et 6000 km² pour celle d'El Jadida.

Son relief se caractérise par 4 unités morphologiques :

- ❖ Le littoral : sol sableux, légèrement salin privilégié par son climat humide
- ❖ Le Sahel : Constituant une alternance de dépressions et de dunes consolidées, son climat est semi-aride et les nappes y sont peu profondes.
- ❖ Les plaines : ce sont de vastes zones (plaines d'Abda et de Doukala) qui présentent un potentiel agricole élevé. Cependant elles sont pauvres en ressources en eaux souterraines restreintes en des nappes perchées du plio quaternaire
- ❖ Le plateau d'Ahmar : séparé de la plaine d'Abda par des collines et caractérisé par un sol pauvre.

(1) Décret n° 2 97 246 du 17 Août 1997 bulletin officiel n° 4510 du 21 Août 1997

Quant au climat, le type semi aride est dominant malgré la proximité de l'océan. Si la bande côtière subit des influences atlantiques, l'intérieur est plus continental. Les précipitations pluviométriques annuelles moyennes sont variables d'une province à l'autre. Durant la période 1994 – 2001, elles ont fluctué autour de 404 et 409 mm respectivement dans les provinces d'El Jadida et celle de Safi avec d'importantes variations spatio-temporelles.

II - L' ASPECT DEMOGRAPHIQUE :

1) LES EFFECTIFS ET LEUR REPARTITION :

D'après le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 1994) la région de Doukkala Abda compte près de 1.793.458 habitants, soit 6,9 % de la population totale du Royaume.

En 2002, elle a atteint un effectif de 1.984.000 (1) habitants, faisant ainsi un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 1,33 % durant période 1994- 2002. Quant à la densité de la population, elle est de l'ordre de 160,7 habitants/km², une occupation qui est quatre fois plus importante que celle enregistrée au niveau national (41,7 hab. / Km²).

Le taux d'urbanisation dans la Région est passé de 18,5% en 1960 pour atteindre 23% en 1971, 30% en 1982, 34,4% en 1994 et 38,3% en 2002 contre 56,6% au niveau national. Ce qui confirme la tendance à la hausse du phénomène d'urbanisation.

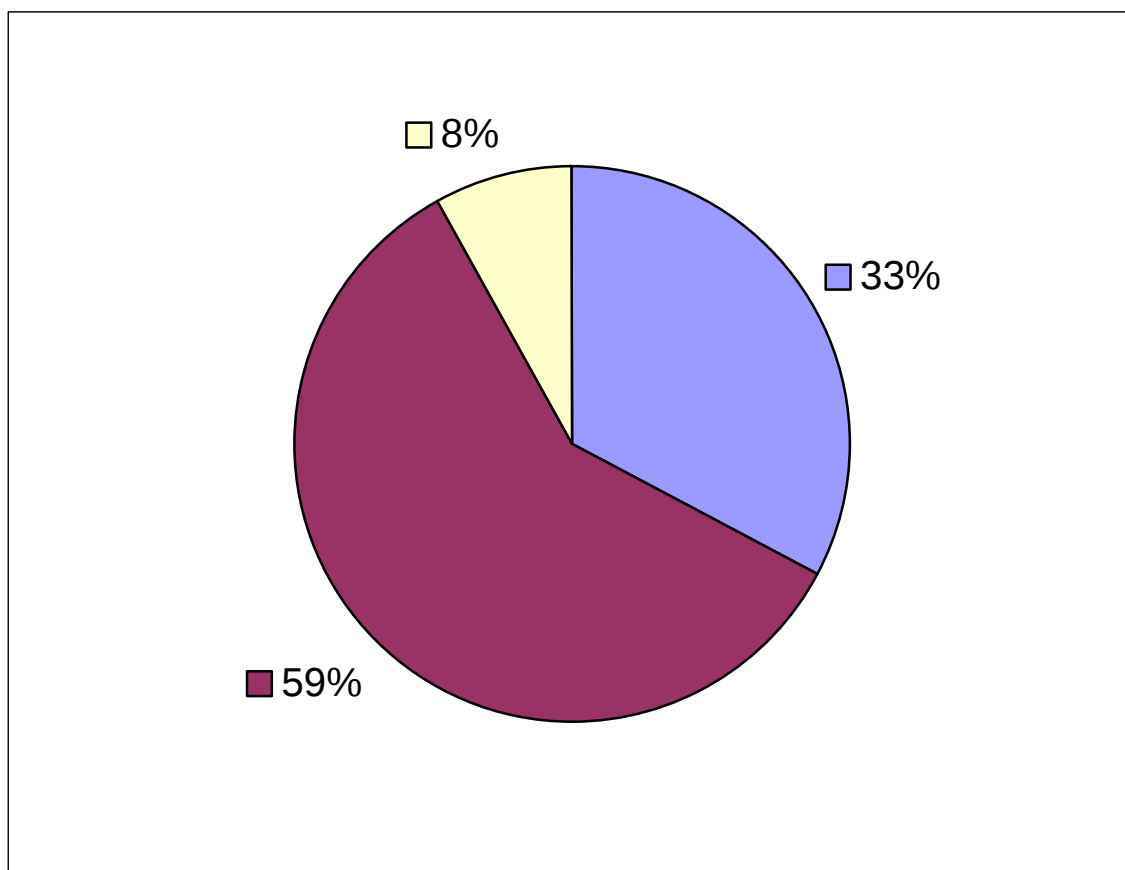
2) LA STRUCTURE DE LA POPULATION :

La structure d'âge de la population de la région Doukkala-Abda se caractérise par la dominance de la classe d'âge 15-59 ans (population en âge d'activité).

(1) d'après les projections démographiques 2002

En effet, cette catégorie représente 59% du total de la population régionale (1), suivie du groupe d'âge moins de 15 ans avec un taux de 32,7% et enfin la population âgée de 60 ans et plus qui représente 8% de la population régionale totale.

Répartition de la population de la région par groupe d'âge



(1). données relatives à l'année 2002

III)- LES PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA REGION DOUKKALA-ABDA :

L'activité économique de la région est dominée par le secteur primaire qui emploie 58,9% de la population active. Les secteurs tertiaires et secondaire arrivent en deuxième et troisième position avec des proportions respectives de 25,9% et 10,3% et enfin le secteur du bâtiment et travaux publics qui absorbe 4,9% des actifs occupés.

Selon les résultats de l'enquête Nationale annuelle sur l'emploi 2001, le taux d'activité de la région se situe à 51,5% ;(46% en milieu urbain contre 54% en milieu rural) et le taux de chômage à 9,8% contre 12,5% au niveau national. Selon le milieu de résidence, le taux de chômage est de 22,9% en milieu urbain et 2% en milieu rural.

1) LE SECTEUR PRIMAIRE :

a/ L'agriculture :

La région de Doukkala-Abda possède de fortes potentialités agricoles aussi bien en bour qu'en irrigué. Elle dispose de bons sols et un climat semi aride à influence océanique. Ces atouts ont permis à l'agriculture d'être la principale activité économique et la pierre angulaire du développement régional, elle procure l'emploi à 58,9% de la population active régionale (1) Les principales productions agricoles sont : les céréales, les légumineuses, les cultures industrielles, les cultures fourragères et les plantations fruitières. Le rendement à l'échelle de la région varie entre 7 et 11 Qx/ha et peut même aller jusqu'à 20 quintaux par hectare, selon les modes d'exploitation (bour ou irrigué) et des campagnes agricoles.

(1) ; population âgée de 15 ans et plus

En 2000 la production des céréales et des cultures industrielles ont été respectivement de 4.032.300 Quintaux et 10.026.200 Qx soient respectivement 20,30% et 23,86% de la production nationale en les matières (1).

Afin d'améliorer le revenu des agriculteurs, les autorités publiques ont entrepris d'importants programmes d'équipement consistant en l'extension du périmètre irrigué de Doukkala de 64.000 ha avec un prolongement de 34.000 ha (2) vers les plaines d'Abda, ce qui permettra de porter à 125.000 ha la superficie irriguée des provinces Safi et El Jadida.

Ce projet, de par son ampleur, renforcera les liens d'intégration de ces provinces greniers du royaume ainsi que le poids agricole et économique de la région.

b) Elevage et forêt :

Les agriculteurs Doukkalis et Abdis sont en même temps de grands éleveurs, cela s'explique par l'existence d'un effectif très important de bétail dans la région.

Si l'élevage est encore extensif dans la partie bour de la région, il devient de plus en plus intensif et amélioré dans les zones irriguées.

En 2001, l'effectif du cheptel dans la région était de l'ordre de 325 millions de bovins, 1.325,7 millions des ovins et 47,7 millions de caprins (3), ce qui représente respectivement 13% (dont 78% importés ou améliorés), 9% et 1% par rapport au niveau national.

La forêt dans la région de Doukkala –Abda s'étend sur une superficie de 40.600 ha dont 8.000 ha couvert de l'arganier dans la province de Safi.

C) Mines et énergie :

Si la province d'El Jadida jouit d'une agriculture relativement développée par rapport à la province de Safi, grâce à ses zones irriguées, cette dernière est dotée d'un potentiel minier important. Son sous-sol recèle des richesses minérales assez variées en l'occurrence le phosphate, la barytine, le sel et le gypse.

(1) : Annuaire statistique du Maroc 2002

(2) : dont seulement 700 ha ont été réalisés jusqu'à présent

(3) : le Maroc des régions 2001-p :212

De l'ordre de trois millions de tonnes environ par année, la production locale en matière de phosphate représente 15% de la production nationale. L'activité d'extraction et de valorisation de ce minerai permet d'assurer l'emploi à 12.297 personnes en 1995.

Si l'extraction et le traitement des phosphates relève du monopole de l'Etat personnalisé en l'OCP (1), les gisements de la barytine quoiqu'ils étaient exploités par la société minière COMABAR (1954 – 1990) ; actuellement et en raison des difficultés financières de la dite société, il sont exploités par des concessionnaires particuliers en vertu de contrat de sous traitance.

Quant au gypse, il ressort des investigations géologiques récentes dans la province de Safi. Sa réserve est évaluée à 6 milliards de tonnes (première réserve mondiale), en plus, il est d'une excellente qualité.

Au niveau de l'énergie, la région jouit d'une importante centrale thermique de Jorf Lasfar (38% de la production de l'ONE en 1996), en effet, la production propre de la région en énergie est assurée en sa totalité par les usines thermiques liées aux industries chimiques (industries auto-producteurs) et l'usine hydroélectrique de Daourat.

d) La Pêche :

La région Doukkala-Abda dispose d'une importante ouverture maritime étendue sur l'océan atlantique (350 km²). Il est donc évident que la pêche et les activités qui s'y rattachent revêtent une importance économique considérable pour la région et pour le pays.

A Safi comme à El Jadida la pêche occupe une place de choix dans l'économie régionale, en assurant les besoins alimentaires pour une large couche de la population, en créant des opportunités d'emploi et en générant des entrées de devises par le biais d'exportation d'une partie du produit poissonnier frais ou en conserve.

(1), O.C.P : Office Chérifien des Phosphates

La région dispose de trois ports de pêche Safi, El Jadida et Jorf Lasfar, dans lesquels deux sortes de pêche sont pratiquées : la pêche démersale (1) et la pêche des espèces pélagiques, appelée aussi industrielle, du fait que ses captures sont destinées pour 80% à l'industrie de conserve (2)

En 2000 les captures totales de poisson ont été de l'ordre de 26.044 tonnes soit 3,4% de la production nationale dont 85% provenant du seul port de Safi, procurant ainsi une valeur de 130,678 MDH dont 78,60% pour le port de Safi (3)

La répartition de ces captures par espèces a été comme suite :

- ❖ Poissons blancs : 2.847 tonnes dont 78,60% provenant du port de Safi
- ❖ Poissons pélagiques : 22.470 tonnes dont 87% provenant du port de Safi
- ❖ Crustacés : 422 tonnes dont 12,08% " "
- ❖ Céphalopode : 305 tonnes dont 95,40% " "

Pour la même année 2000 la destination de ces captures a été ainsi :

- ❖ 18.112 tonnes ont été destinées à la consommation dont 82,5% pour Safi
- ❖ 7 860 tonnes destinées à la conserve dont 90,50% pour Safi
- ❖ 57 tonnes destinées aux sous produits (farine de poissons)
- ❖ 15 tonnes destinées à la salaison.

Ces deux dernières destinations sont totalement consacrées pour Safi.

(1) Les principales espèces capturées sont : Sole, rouget, rascasse, pageot, merlan, le loup, turbot, grondin, langouste, homard et crevette

(2) Ces produits sont principalement la sardine, le maquereau, les thonidés et les anchois

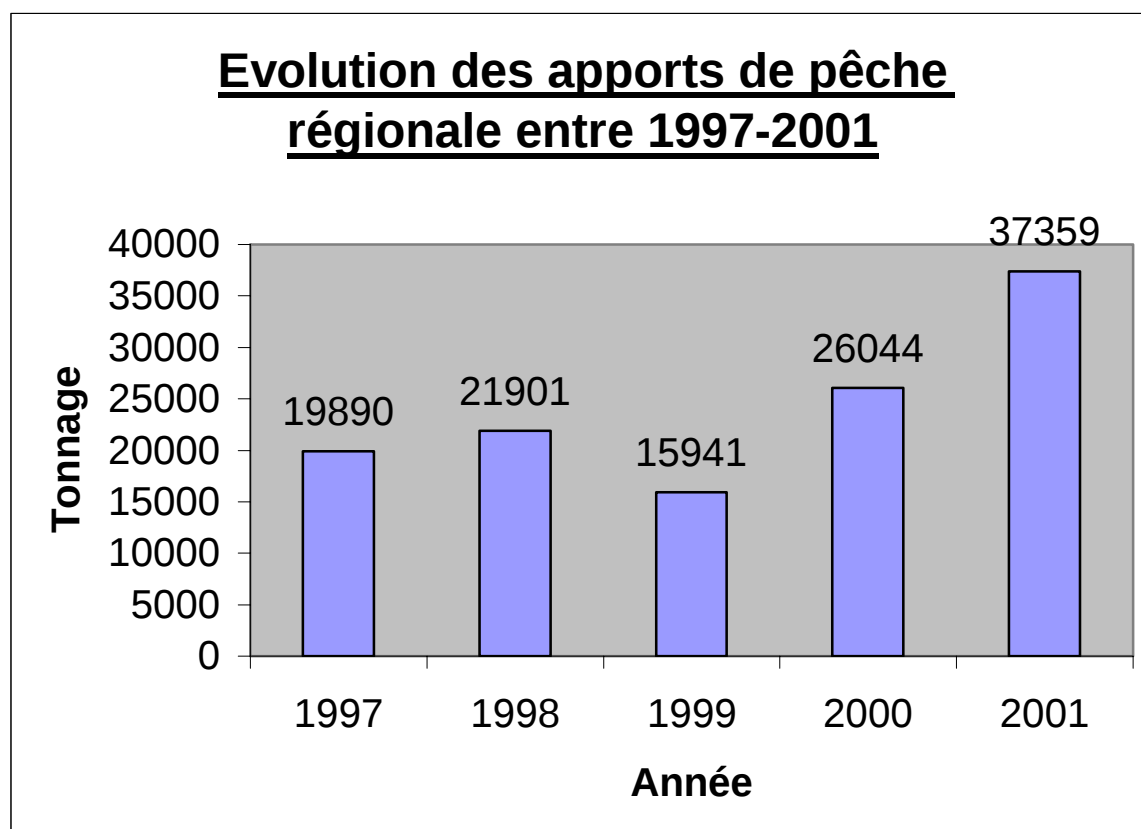
(3) Le Maroc des régions 2001 – p :213

Entre 1997 et 2001, l'évolution des apports de pêche dans la région a été ainsi :

EVOLUTION DES APPORTS DE PECHE REGIONALE ENTRE 1997- 2001

Années Ports	1997	1998	1999	2000	2001
SAFI	15.073	15.446	10.134	22.128	33 .917
J. LASFAR	1.110	1.172	1.153	745	866
EL JADIDA	3.707	5.283	4.654	3.171	2.576
Total région	19.890	21.901	15.941	26.044	37.359

Source : annuaire statistique 2001



Il s'avère donc à travers ces données, que le port de Safi domine la majeure partie des captures de poissons au sein de la région. Ce qui n'est d'ailleurs pas étonnant: Safi a toujours joué le rôle de pionnier dans le domaine de la pêche (1)

Parallèlement au secteur de la pêche, il y a lieu de citer l'ostréiculture très connue dans la région, et qui s'exerce dans cinq parcs de culture d'huîtres situés dans la zone de Oualidia à 60 km environ au Nord de la ville de Safi (2).

Par ailleurs, le ramassage des algues marines ainsi que celle de la palourde sont des activités à ne pas négliger au sein de la région puisqu'elles sont pourvoyeuses d'emplois et de devises (3).

2) LE SECTEUR SECONDAIRE :

a) l'industrie :

La région Doukkala-Abda constitue le second pôle industriel du pays après le grand Casablanca. Elle a participé en l'an 2000 pour 10,26% de la production nationale et pour 4,22% des emplois permanents nationaux. La région compte 315 Etablissements industriels, soit 5,01% de l'échelle nationale, générant ainsi 17.401 emplois et un chiffre d'affaires de 15.873.000,00 DH, soit 9,66% du chiffre d'affaires national. Les exportations du secteur s'élèvent à 8,417 MDH, soit 21,55% des exportations nationales (4).

L'image industrielle de la région Doukkala-Abda se caractérise par le poids des industries de la chimie et des industries agroalimentaires.

En plus, la région est connue aussi par les industries de textile, l'industrie mécanique, électrique et électronique.

(1) premier port sardinier du monde : en 1967 les captures débarquées au port de Safi ont atteint 145 millions de tonnes))

(2) En 2002 la production des huîtres a atteint 294,15 tonnes

(3) En 2002 la quantité des algues ramassées est de l'ordre de 6.690 tonnes toutes espèces confondues

(4) Le Maroc des régions 2001-p :215

Il s'agit essentiellement des unités relevant du groupe O.C.P installées dans les deux provinces de la région et dont la principale activité est la valorisation des phosphates, la production des engrais et des acides phosphorique et sulfurique.

Par ailleurs, il est important de souligner l'existence d'autres unités industrielles, telles que les conserveries de poissons concentrées à Safi, la cimenterie de Safi (1992) les deux sucreries : Doukkala (1970), Zemamra (1982), laiterie des Doukkala (1978) SOMADIR (1) et Nestlé Maroc, ceci en plus d'une prolifération de petites et moyennes entreprises (P.M.E) opérant dans divers secteurs tels que textile et cuir, BTP, électronique.

b/ l'artisanat :

L'artisanat constitue un pilier important de l'économie régionale voire nationale. Ce secteur contribue à la formation du P.I.B. national pour environ 8%. Il est considéré comme le second pourvoyeur d'emplois après l'agriculture.

Cependant cette activité est difficilement quantifiable du fait qu'elle relève du secteur informel. La R-D-A est connue par son produit artisanal caractérisé par sa qualité et sa diversité.

Une des principales activités caractérisant la région c'est la poterie safiote dont le rayonnement dépasse les frontières. En effet, en plus des talents des artisans autochtones, la poterie de Safi jouit de la qualité, de la disponibilité de la matière première, son abondance et sa proximité des lieux de traitement ce qui lui assure une évolution continue. Dans le but de préserver cet artisanat, un musée national de poterie et de céramique a été créé à Safi en 1990.

Pour le même objectif, l'institut supérieur de la céramique à Safi ouvrira ses portes aux étudiants à partir de la prochaine année universitaire (2003-2004).

(1) : unité de production de levure

3) LE SECTEUR TERTIAIRE :

a) potentialités touristiques de la région Doukkala-Abda :

Bien que la région de Doukkala-Abda ne soit pas vraiment une région à vocation touristique, ce secteur d'activité est loin d'y être négligeable.

En tant que région côtière, Doukkala-Abda connaît un tourisme national balnéaire d'une relative importance qui mérite d'être développé : la région recèle un nombre important de sites de qualité et de monuments historiques qu'il est important de mettre en valeur.

Au niveau de la province de Safi, on peut citer les monuments historiques suivants :

- les monuments classés :

- ❖ Les remparts de la ville : enceinte qui entoure l'ancienneté ville "Médina" et qui fût construite par les portugais
- ❖ Château de mer : forteresse édifiée par les portugais vers 1508, s'ouvrant au Nord sur l'ancien port par une porte surmontée d'emblèmes portugais
- ❖ La Cathédrale portugaise : église construite en 1519 par les portugais selon un style manuelien.
- ❖ Dar Essoltan : Citadelle dont l'origine remonte à l'époque Almohade .
- ❖ La Kasba d'Ayir : située à 60 km au Nord de Safi sa date d'édification est inconnue. Selon AL Kanouni (1), ce monument existait déjà au 8ème siècle de l'hégire. Les portugais qui l'on occupée au XVI ème siècle y ont érigé un burg nommé "Saint Cruz" qui jouait le rôle d'un tour de guet.
- ❖ La forteresse Agouz : située à 30 km au Sud de Safi, construite par les portugais vers le début du XVI ème siècle

(1) : historien marocain

- ❖ La mosquée de Sidi Chiker et la mosquée de Sidi Dahmane : Elles se situent à 103 km au Sud – Est de Safi et à 35 km au Sud de Chémaïa (1) Construits au premier siècle de l'hégire par un compagnon de Oukba Ibn Nafii Al Fihri.
- ❖ La kasbah ben Hmidouche : située à environ 35 km au Sud de la ville de Safi près de l'embouchure de l'oued Tensift. Certaines sources historiques font remonter sa construction à l'époque du règne du Sultan Moulay Ismaïl .

Par ailleurs, la province de Safi jouit d'autres sites et grottes touristiques pour ne citer que le musée national de la céramique qui abrite d'admirables collections de poterie et de céramique, le lac Zima, reconnu notamment par ses oiseaux migrateurs ; le grotte Goraani et Eyir caractérisées par des gravures rupestres et des débris de poterie remontant au néolithique.

De même la province de Safi dispose d'importantes stations balnéaires dont on peut citer :

- ❖ la corniche de Sidi Bouzid : une belle vue panoramique sur Safi et son port, située au Nord de la ville sur la route côtière reliant Safi à Oualidia . L'aménagement touristique de cette zone aurait des retombées performantes.
- ❖ la plage Souiria Lakdima : station d'estivage et de villégiature des habitants de Safi et ses régions, située à 36 Km au Sud de Safi
- ❖ la plage de Lala Fatna : belle crique vierge, sise à 15 Km au Nord de Safi.
- ❖ Plages Cap Bedouza et Sidi Karam Dif : situées respectivement à 30 et 60 Km au Nord de Safi, dotées d'un climat doux et demeurent un coin touristique remarquable pour les amateurs de pêche et de découvertes spéléologiques.

(1) Ville appartenant à la province de Safi située à mi-distance entre la ville de Safi et celle de Marrakech

La deuxième province de la région recèle elle aussi d'importantes potentialités touristiques. La province d'El jadida dispose d'un littoral sur 150 Km de long, offrant ainsi une série de plages vierges, des stations balnéaires attirant chaque année un nombre croissant d'estivants. Parmi ces sites touristiques on cite :

- ❖ la plage de Haouzia qui s'étend de l'embouchure de Oued oum Rbia jusqu'à la ville d'El jadida ;
- ❖ les plages d'El jadida ville qui s'allongent sur 3 Km et dont deux sont gardées et équipées (sanitaire, cabines, terrains de volley) ;
- ❖ la plage de Sidi Bouzid, située dans la commune Moulay Abdellah à 3 Km au Sud d'El jadida et qui s'étend sur 2 Km ;
- ❖ la plage de Sidi Abed : située à 30 Km au sud d'El Jadida et constitue une station estivale très appréciée par les amateurs de pêche ;
- ❖ la plage de Mhioula : dotée d'une vue panoramique sur les verges d'orangers longeant la rive gauche de l'Oum Rbia ;
- ❖ la plage de Oualidia, appartenant dans un passé récent au territoire de la province de Safi, constitue un lieu de pratique des sports nautiques.

Outre les plages précitées, la province d'El jadida dispose de monuments historiques de renommée internationale à savoir la cité portugaise, située à la ville d'El jadida et qui est une forteresse portugaise fondée au XVI siècle et la ville d'Azemour. Par ailleurs, il y'a lieu de citer la Kasbah de Boulaoune, celle de Oualidia, la Zaouia Tounnoussia, la ville de Gharbia.

En fin, il ne faut pas oublier les ressources culturelles de la région Doukkala-Abda qui sont représentées à travers certaines manifestations telles que les moussems, des traditions comme l'élevage des chevaux, des faucons, des sloughis(1)

(1) race de chiens de chasse en voie de disparition. Une première exposition canine de cette race a été déjà organisée à Safi.

b) l'infrastructure touristique de la région Doukkala-Abda :

La région Doukkala-Abda compte au total 56 hôtels dont 14 classés (8 à Eljadida et 6 à Safi) et 42 non classés faisant ainsi 782 chambres et 2714 lits.

Ainsi, Il s'avère qu'hormis les importantes potentialités et atouts touristiques dont dispose la région et qui sont malheureusement partiellement ou complètement mal exploitées, son infrastructure hôtelière laisse beaucoup à désirer. En effet, par rapport au niveau national, le nombre d'hôtels, de chambres et des lits dans la région ne représentent respectivement que 3.1%, 1.8% et 1.7% (1).

Quant au commerce, le domaine privilégié de l'initiative privé reste un secteur mal connu car très peu administré. Le système commercial au niveau régional reste marqué par deux composantes distinctes, le réseau des souks qui caractérise plus le milieu rural et qui est représenté par une concentration hebdomadaire des commerces et le commerce diffus, principalement installé en milieu urbain.

IV - LES EQUIPEMENTS DE BASE :

Région de convergence, située sur les grandes trajectoires qui relient le Nord du pays au Sud, et disposant d'une façade importante atlantique, Doukala-Abda occupe une position stratégique privilégiée au confluent du commerce national voire international. Cependant sa dotation en infrastructure encore fragile, ne lui permet pas de répondre aux aspirations de développement économique et social.

1) Infrastructure de communication :

La qualité de desserte en matière d'infrastructure et de communication est un élément essentiel tant pour le développement de l'investissement dans la région que pour la fixation des populations.

(1) : annuaire statistique 2000

a) Le réseau routier :

Le réseau de transport routier de la région mesure 287 Km de routes nationales, 815 Km de routes régionales et 2289 Km de routes provinciales soient respectivement 2,45 %, 8,02 % et 6.34 % du réseau national.

L'analyse géographique de ce réseau montre qu'une seule route de dimension nationale traverse la région et fuyant ses principales agglomération urbaines. Il s'agit de la route nationale n°1 (Tanger - Lagouira).

- ❖ un réseau se structurant en étoile autour des principales villes de la région (Safi et El jadida) en les reliant aux autres villes de la région (Youssoufia, Sidi Bennour, Azemour et Oulidia).
- ❖ une route côtière, en provenance du grand Casablanca, traversant El jadida et Safi pour arriver à Agadir via Essaouira.
- ❖ en plus d'une route régionales liant la ville de Safi à celle de Marrakech .

La région de Doukala-Abda jouit d'une position stratégique lui conférant un caractère particulier dans le réseau national. En effet, la situation de la région en tant que passage vers la métropole Casablanca et la capitale administrative du Royaume, fait d'elle une région où les perspectives d'investissement paraissent très prometteuses d'autant plus que ce réseau sera prochainement renforcé par le grand projet d'autoroute liant Casablanca à Jorf Lasfar.

b) le réseau ferroviaire :

La région Doukkala-Abda dispose de deux axes ferroviaires : le premier liant Casablanca à El Jadida et le second liant Casablanca à Safi via la ville Benguerir et Youssoufia. En plus d'un rail liant Safi à Marrakech via Benguerir.

c) les ports :

La région Doukkala-Abada pèse considérablement dans le dispositif portuaire marocain. Elle compte trois ports : Safi, El jadida et Jorf Lasfar.

- ❖ **Le port de Safi** : considéré comme le vieux port de la région. Autrefois premier port de pêche du Maroc et premier port sardinier au Monde(1). Ce port est connu aussi par ses activités de trafic minier. Le port constitue également un débouché maritime de son arrière pays constitué par Marrakech et Kalaa Sraghna et Essaouira.

En 2000, 1356 navires ont accosté au port de Safi, contre 1154 pour Jorf Lasfar, soit 54% de l'échelle régionale et 4.5% du niveau national.

- ❖ **Le port de Jorf Lasfar** : situé à 17 Km de la ville d'Eljadida et 120 Km de Casablanca, il est considéré comme le premier port minéralier de l'Afrique. Ses fonctions actuelles tournent essentiellement autour de l'exportation des produits chimiques du Groupe O.C.P et du phosphate brut de Khouribga. Mais grâce à sa superficie, (un plan d'eau de 200 ha, 110 ha des terres pleines extensibles et 10 Km de chaussées), à la profondeur de ses bassins et la desserte des voies ferroviaires et routières et l'importance des projets d'investissement en cours ou en prévision, ce port est appelé jouer un rôle moteur dans le développement de la région.

La moyenne annuelle du trafic transitant par ce port est de 2 millions de tonnes dont plus de 80% concernant les phosphates et dérivées. Ce port aurait pu orienter sa croissance vers des activités de conditionnement et d'exploitation de primeurs mais son dynamisme est freiné par l'organisation actuelle des circuits de commercialisation qui favorisent Casablanca.

- ❖ **Le port d'El Jadida** : situé à 100 Km au Sud Ouest de Casablanca, ce port est connu par deux activités principales : le commerce et la pêche.

(1) en 1967, 145 millions de tonnes de poisson été débarqués au port de Safi battant ainsi un record mondial.

(2) Le Maroc des régions 2001 p :217

d) poste et télécommunication :

En matière de télécommunication, l'office National des postes et télécommunication n'a cessé de déployer de grands efforts afin de satisfaire les besoins croissants de la population et des secteurs économiques et sociaux en matière de communication. Ceci s'illustre par l'introduction des technologies les plus avancées dans le domaine, en l'occurrence la radiophonie et les transmissions numériques.

En 1999, la région a compté 48105 abonnés au téléphone fixe dont 49% résident à la province d'El Jadida et 51% à Safi.

Le nombre de bureaux postaux dans la région s'est élevé à 25, ce qui correspond à un bureau pour 64 052 habitants et le nombre total de téléphone publics est de 366 dont 70.5 % localisés à Safi.

V - LES SERVICES PRESENTES PAR LA REGION :

Si les richesses du territoire, ses potentialités son environnement infrastructurel constituent des facteurs indispensables pour l'attractivité des investissements, les services qu'il procure aux investisseurs potentiels le sont encore davantage.

Il s'agit essentiellement de la disponibilité de la main d'œuvre formée et qualifiée, des entreprises de services, de sous traitance, des loisirs...etc.

1) EN MATIERE D' EDUCATION ET DE FORMATION :

En matière d'éducation et de formation, la région Doukkala-Abda jouit d'un dispositif assez important d'établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur : deux facultés (1), d'une école supérieure de technologie (2) d'un centre de formation des professeurs et d'une école de formation des instituteurs.

(1) Faculté des sciences et faculté des lettres à El Jadida

(2) E.S.T à Safi

A noter que ce dispositif institutionnel est renforcé à partir de cette année universitaire 2003-2004, par une faculté multidisciplinaire et d'un institut supérieur de céramique à la ville de Safi.

En 2000-2001, l'enseignement supérieur a compté 8402 étudiants, soit 3% de l'échelle nationale.

Le corps professoral est de 470 professeurs, soit 4.2% de l'ensemble national.

Par ailleurs, la région dispose de sept établissements de formation professionnelle dans diverses branches dont la mécanique, l'électronique, formation hôtelière, la frigorifie, l'électromécanique, techniques de gestion et pêche maritime et ce à quatre niveaux de formation à savoir : spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé.

Pour l'année 2000-2001, l'effectif total régional des stagiaires en formation a été de 7245 stagiaires, soit 5.5% du total national. Ce total est réparti suivant les niveaux précités respectivement de 25.28 %, 37.23%, 32.76% et 4.70 %

.

Voilà encore une fois un atout, une externalité positive permettant l'attractivité et la localisation des investissements dans la région Doukkala-Abda. Un personnel de formation supérieure, une main d'œuvre qualifiée, spécialisée et à des prix compétitifs ce qui cherche certainement un investisseur attentif.

2) EN MATIERE DE LOISIRS ET CULTURE :

La région Doukkala-Abda compte 20 foyers féminins soit 7,2% du total national. En 2000 l'effectif des bénéficiaires a été de 20.273 soit 9,4 % de l'échelle nationale.

Pour la même année, les maisons de jeunes ont été de 19 et l'effectif des participants est de 332 411 soit respectivement 6,4 % et 9,1 % de l'échelon national.

Quant aux salles de cinéma, elles sont au nombre de 7 faisant ainsi 3994 places soient respectivement 4,3% et 3,4 % par rapport au niveau national.

3) CONSTRUCTION ET FONCIER

Dans la région Doukkala-Abad le prix moyen du m² couvert de constructions nouvelles pour le type de construction est ainsi :

Type de construction	Imm.	Villas	Habitat de type marocain	Bâtiments commerciaux Et industriels	Santé	Enseignement	Autres Bâtiments administratifs	Total
Prix moyen du m ² couvert	1118	1536	1223	1129	1500	1500	1000	1207

4) IMPLANTATION BANCAIRE :

Le réseau bancaire implanté dans la région est composé de 59 banques réparties entre différents groupes

Groupe Bancaire	BCM	BMCE	BMCI	CNCA	CM	CIH	BP	SGMB	WAFA BANK	BANK EL MAGHREB	Total
Nombre d'agences	5	5	2	14	2	3	20	2	5	1	59

VI - LES OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT PRESENTEES

PAR LA R-D-A

Les importantes potentialités économiques dont dispose la région ainsi que ses externalités positives, font d'elle un territoire riche, diversifié et attrayant. Ce territoire présente des créneaux d'investissement certains aussi bien au niveau de la création de nouvelles activités qu'au niveau de l'extension de celles déjà existantes et ce dans les domaines suivants :

1) AU NIVEAU DU SECTEUR AGRICOLE :

Les importants périmètres irrigués dans la région permettent une mise en valeur particulièrement intensive et une production agricole assez diversifiée, notamment la culture de la betterave sucrière à Zemamra (1) qui représente 38% de la production totale nationale et qui voit augmenter chaque année sa superficie 24,5% du total national. Son rendement moyen est de 600 Qx /ha battant ainsi le record enregistré au niveau national (485 Qx/ha).

Par ailleurs, les terres étendues sur le littoral de la région connu par son sol sableux et fertile favorable surtout pour les cultures maraîchères, sont importantes. Elles représentent respectivement à l'échelle nationale plus de 27 % de la superficie réservée aux primeurs et plus de 33 % des exportations relatives à ce secteur qui reste toujours prometteur hormis la concurrence espagnole. De plus la recherche d'autres marchés potentiels (arabe et africain) serait d'une importance considérable.

De même le conditionnement et la valorisation des fruits, légumes et autres produits tels que le câpre qui est produit en abondance dans la région demeure

(1) Une des principales villes dans la province d'El Jadida

aussi d'une opportunité à exploiter d'autant plus qu'il existe des possibilités d'extension des unités de conserves s'implantant dans la province de Safi et disposent d'un savoir faire et d'une main d'œuvre féminine qualifiée et à des prix très compétitifs.

D'autres part le sud de la région est riche en arbre de l'arganier, arbre rare se trouvant exceptionnellement au Maroc et plus particulièrement sur la plaine de Chiadma (1). Cet arbre est connu par ses vertus extraordinaires dans le domaine cosmétique, ce qui présente une performante opportunité en matière d'investissement.

Par ailleurs et toujours dans le domaine agricole, l'élevage intensif constitue un secteur prometteur dans la région irriguée de Zemamra, connue par la culture et l'industrialisation de la betterave sucrière dont les déchets et restes sont recyclés en aliments de bétail, d'où l'importance de création d'unités de fabrication d'aliments de bétail. Un autre créneau prometteur en matière d'élevage concerne l'élevage caprin : la viande caprine est caractérisée par l'absence de colysthérol, c'est ainsi qu'elle est très conseillée pour les malades diabétiques. D'autres opportunités d'investissement sont offertes notamment dans les domaines suivants :

- ❖ Développement de l'aviculture
- ❖ Installation des unités d'apiculture
- ❖ Extension et amélioration de viticulture

2) AU NIVEAU DE LA PECHE MARITIME :

La pêche maritime demeure la composante essentielle de l'économie locale. Elle présente des opportunités d'avenir à exploiter. Des études récentes ont prouvé le retour des flux migratoires de poissons vers les côtes safiotes. Ainsi, les créneaux d'investissement offerts consistent en :

(1) la plaine de Chiadma s'étend de la province de Safi vers celle d'Essaouira

- ❖ Aménagement et acquisition de bateaux dotés de moyens modernes en matière de détection et de conservation de poissons. ces bateaux seront destinés à la pêche hauturière du moment que la pêche à Safi se limite aux côtes et reste à un stade artisanal, d'autant plus que le port de Safi a connu une importante extension d'une part, d'autre part son activité minière sera délocalisée vers un autre port à proximité des industries chimiques (1) ;
- ❖ Installation de chantier naval pour la construction de bateaux modernes ;
- ❖ Installation et aménagement des chaînes de froid.

3) AU NIVEAU DU SECTEUR INDUSTRIEL :

Le secteur industriel dans la région Doukkala – Abda constitue l'un des créneaux les plus prometteurs dans le domaine de l'investissement. Cette situation s'explique par les considérables potentialités qu'offre cette région tant au niveau de la matière première que du savoir faire d'une main d'œuvre habile et qualifiée.

- ❖ Au niveau de la chimie et parachimie
 - o La production de PVC et de polythylène
 - o Le développement des matériaux de construction
 - o La diversification de transformation des matières plastiques
- ❖ Au niveau du textiles et cuir
 - o La fabrication des accessoires de confection
 - o Fabrication des chaussures (existence des tanneries dans la région)
- ❖ Au niveau de la métallurgie-mécanique et électricité des créneaux d'investissement sont à rechercher dans :
 - o Les biens d'équipement à usage courant et répandu
 - o La fonderie
 - o Le matériel d'éclairage
 - o Le matériel de communication et de connexion téléphoniques.
 - o technologie de l'information.

(1) projet en cours d'approbation

- ❖ Au niveau de la pharmacie :
 - o Création des unités de valorisation des algues maritimes.

Par ailleurs le gypse se trouvant en abondance dans le territoire de la région, peut à lui seul offrir divers opportunités d'investissement notamment dans

- o L'industrie de faïence
- o Produits pharmaceutiques
- o Industrie de ciment (retardateur de prise de ciment), d'autant plus qu'il est d'une excellente qualité et produit en abondance. Or, malgré les multiples carrières de ce produit leur exploitation est non encore à une échelle industrielle moderne, d'où le créneau concernant la modernisation de l'exploitation des carrières de gypse.

4) AU NIVEAU DU SECTEUR TOURISTIQUE :

La région Doukkala-Abda est l'une des régions du Maroc les plus dotées sur le plan touristique de sites diversifiés et nombreux. Sa situation géographique privilégiée faisant d'elle un relais naturel entre le Nord et le Sud du pays, surtout après la mise en place de la route côtière. Grâce à sa façade atlantique s'étendant sur 350 Km et à son histoire enrichi d'évènements, la région Doukkala – Abda dispose d'importants centres balnéaires et d'innombrables monuments historiques.

En effet, cet important potentiel touristique présente des opportunités d'investissement d'envergure notamment en :

- ❖ Introduction des différentes sortes de sports aquatiques (ski nautique, jet ski, voiles, pêche au fil)
- ❖ Implantation et aménagement de clubs et campings d'estivage de haut standing.
- ❖ Investissement dans l'infrastructures hôtelière et parahôtelière : il s'agit notamment de renforcer l'infrastructures par la construction de nouvelles unités adaptées aux besoins et aux désirs des touristes nationaux et étrangers.
- ❖ Exploiter l'ostréiculture dans le domaine de la restauration

5) AU NIVEAU DU SECTEUR DE L' ARTISANAT :

le secteur de l'artisanat jouit d'un environnement propice lui permettant d'offrir d'importantes opportunités d'investissement. Pour ne citer que la poterie, celle-ci se trouve encouragée par l'abondance de la matière première, en l'occurrence l'argile et qui se trouve à proximité de 3 Km des ateliers de fabrication, et par une main d'œuvre spécialisée connue dans le monde entier par son savoir faire artistique et son pouvoir à développer la poterie.

Ainsi, les opportunités d'investissement sont d'une rentabilité certaine surtout dans les branches suivantes :

- ❖ L'importation et la commercialisation des colorants et des émaux
- ❖ L'installation des unités de fabrication de produits et articles de céramique à la chaîne.
- ❖ Modernisation des chaînes de commercialisation des produits et articles de la poterie.

6) AU NIVEAU DU SECTEUR COMMERCIAL :

Un important créneau d'investissement consiste à créer un groupement commercial de type moderne. En effet, une large tranche de la population de la région Doukala-Abda profite de son voyage, le Week-end pour aller s'approvisionner des supermarchés se trouvant dans les villes voisines notamment Marrakech et Casablanca. Ce qui se traduit par une fuite des revenus de la région et par là un manque à gagner pour son territoire.

VII- AVANTAGES ACCORDES ET AIDES ATTRIBUEES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Bien que les avantages fiscaux accordés par la charte de l'investissement ainsi qu'aux aides attribuées par le Fond Hassan II pour le développement économique et social, soient valables pour toutes les régions du Maroc, il s'avère opportun de les signaler.

1) AIDES ET AVANTAGES ATTRIBUES PAR LE FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL :

Conformément aux conventions-cadres du 11 septembre 2000 et du 28 janvier 2002 relatives au fonds Hassan II et afin de soutenir l'investissement dans certains secteurs industriels, le fonds Hassan II pour le développement économique et social accorde des aides directes.

L'appui se présente sous forme d'une contribution financière directe qui peut revêtir, au choix du promoteur, l'une des deux formes suivantes :

- ❖ Contribution à hauteur de – 50% du coût d'acquisition du terrain (sur la base d'un coût maximum de 250DH/m²)
- ❖ 30% du coût des bâtiments (sur la base d'un coût maximum de 1500DH/m²)
- ❖ Contribution de 100% pour l'acquisition du foncier(sur la base d'un coût maximum de 250DH/m²). Cette contribution peut être cumulée avec les avantages accordés dans le cadre du système en vigueur des incitations à l'investissement

a) Les secteurs bénéficiaires :

Les programmes d'investissements nouveaux, les créations ou extensions dans les secteurs décrits ci-dessous sont éligibles à l'appui du Fonds Hassan II :

- Textiles et ses filières
- Secteur du cuir
- Les équipements automobiles
- L'industrie électronique
- Activité industrielle de préservation de l'environnement

b) Présentation du dossier :

Le dossier relatif au projet d'investissement doit être déposé auprès du Ministère chargé de l'industrie. Ce dossier doit comporter, les statuts de la société, les références de l'investisseur, la description précise du projet d'investissement, son échéancier de réalisation, son coût, l'emploi généré, son mode de financement et le lieu de son implantation.

c) Procédure et délai :

L'examen de ce dossier se fait par une commission mixte composée des représentants du Ministère chargé de l'Industrie, du Ministère chargé des Finances et du Fonds HASSAN II pour le Développement Economique et Social. Une prompt réponse, sur la base de dossier complet, est notifiée à l'investisseur dans un délai ne dépassant pas trente (30) jours.

Le versement de la contribution au titre du foncier se fait dans un délai maximum de soixante (60) jours après présentation par l'investisseur de pièces justificatives du règlement du foncier auprès du propriétaire.

Pour les bâtiments, la contribution est versée dans un délai maximum de soixante (60) jours après l'achèvement des constructions et la présentation par l'investisseur de pièces justificatives du coût réel des travaux de constructions.

2) LES MESURES D' ORDRE FISCAL :

a) Droits de douane :

Article 3 :

- ❖ Les droits de douane comprenant le droit d'importation et le prélèvement fiscal à l'importation sont aménagés comme suit :
- ❖ Le droit d'importation ne peut être inférieur à 2,5% advalorem ;
- ❖ Les droits d'équipement, matériels et outillages ainsi que leurs parties en pièces détachés et accessoires, considérés comme nécessaire à la promotion et au développement de l'investissement sont passibles d'un droit d'importation à un taux minimum de 2,5% advalorem ou à un taux maximum de 10% advalorem ;
- ❖ Les biens d'équipement, matériels et outillages et parties, pièces détachées et accessoires visées ci –dessus sont exonérés du prélèvement fiscal à l'importation en tenant compte des intérêts de l'économie nationale.

b) Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Article 4 :

Sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée à l'intérieur et à l'importation, les biens d'équipement, matériels et outillages à inscrire dans un compte d'immobilisation et ouvrant droit à déduction conformément à la législation relative à la taxe sur la valeur ajoutée.

Les entreprises assujetties qui ont acquitté la taxe à l'occasion de l'importation ou de l'acquisition locale des biens susvisés bénéficient du droit au remboursement de ladite taxe.

c) Droits d'Enregistrement :

Article 5 :

Sont exonérés des droits d'enregistrement les actes d'acquisition des terrains destinés à la réalisation d'un projet d'investissement, à l'exclusion des actes visés au paragraphe a) du deuxième alinéa ci-dessous, sous réserve de la réalisation du projet dans un délai maximum de 24 mois à compter de la date de l'acte.

Sont soumis à un droit d'enregistrement au taux de 2,5% :

- ❖ les actes d'acquisition des terrains destinés à la réalisation d'opération de lotissement et de constructions;
- ❖ la première acquisition des constructions visées ci-dessus par des personnes physiques ou morales autres que les établissements de crédit ou les sociétés d'assurances.

Sont soumis à un droit d'enregistrement au taux maximum de 0,50% les apports en société à l'occasion de la constitution ou de l'augmentation du capital de société.

d) Participation à la Solidarité Nationale :(PSN)

Article 6 :

L'impôt de la participation à la solidarité nationale lié à l'impôt sur les sociétés est supprimé.

Toutefois, les bénéfices et revenus totalement exonérés de l'impôt sur les sociétés en vertu des législations présentes ou futures instituant des mesures d'encouragement aux investissements sont passibles, au lieu et place de la participation à la solidarité nationale, d'une contribution égale à 25% du montant de l'impôt sur la société qui aurait été normalement exigible en absence d'exonération.

e) Impôt sur les Sociétés (IS) :

Article 7 :

- ❖ Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 35%.
- ❖ Les entreprises exportatrices de produits ou de services bénéficient, pour le montant de leur chiffre d'affaires à l'exportation, d'avantages particuliers pouvant aller jusqu'à l'exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant une période de cinq ans et d'une réduction de 50% dudit impôt au-delà de cette période.
Toutefois, en ce qui concerne les entreprises exportatrices de services, les exonérations et réductions précitées ne s'appliquent qu'au chiffre d'affaire l'exportation réalisé en devises.
- ❖ Les entreprises qui s'implantent dans les préfectures ou provinces dont le niveau d'activité économique exige un traitement fiscal préférentiel, bénéficient d'une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés pendant les cinq premiers exercices suivant la date de leur exploitation, à l'exclusion des établissements stables des sociétés n'ayant pas leur siège au Maroc, attributaires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, des établissements de crédit, des sociétés d'assurances et des agences immobilières.
- ❖ Les entreprises artisanales, dont la production est le résultat d'un travail essentiellement manuel, bénéficient d'une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés pendant les cinq premiers exercices suivant la date de leur exploitation, et ce, quel que soit le lieu de leur implantation.

f) Impôt Général sur le Revenu (IGR) :

Article 8 :

- ❖ Il est procédé à un réaménagement des taux du barème de l'impôt général sur le revenu, le taux d'imposition maximum est de 44% (Loi de finances transitoire n°45-95, période 1er janvier au 30 juin 1996).
- ❖ Les entreprises exportatrices de produits ou de services bénéficient, pour le montant de leur chiffre d'affaires à l'exportation, d'avantages particuliers pouvant aller jusqu'à l'exonération totale de l'impôt général sur le revenu pendant une période de cinq ans et d'une réduction de 50% dudit impôt au-delà de cette période.
Toutefois, en ce qui concerne les entreprises exportatrices de services les exonérations et réductions précitées ne s'appliquent qu'au chiffre d'affaires à l'exportation réalisé en devises.
- ❖ Les entreprises qui s'implantent dans les préfectures ou provinces dont le niveau d'activité économique exige un traitement fiscal préférentiel, bénéficient d'une réduction de 50% de l'impôt général sur le revenu pendant les cinq premiers exercices suivant la date de leur exploitation, à l'exclusion des établissements stables des entreprises n'ayant pas leur siège au Maroc, attributaires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, ainsi que des agences immobilières.
- ❖ Les entreprises artisanales, dont la production est le résultat d'un travail essentiellement manuel, bénéficient d'une réduction de 50% de l'impôt général sur le revenu pendant les cinq premiers exercices suivant la date de leur exploitation, et ce, quel que soit le lieu de leur implantation.
- ❖ Le bénéfice des avantages prévus ci-dessus est subordonné à la tenue d'une comptabilité régulière conformément à la législation en vigueur.

g) Amortissements Dégressifs :

Article 9 :

Sont maintenues pour les biens d'équipement et pendant la période visée à l'article premier ci-dessus, les mesures prévues par la législation relative à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt général sur le revenu en matière d'amortissements dégressifs.

h) Provisions pour investissement en matière d'I.S. et d 'I.G.R. :

Article 10 :

- ❖ Sont considérées comme charges déductibles, les provisions constituées dans la limite de 20% du bénéfice fiscal, avant impôt, par les entreprises en vue de la réalisation d'un investissement en biens d'équipement, matériels et outillages, et ce, dans la limite de 30% dudit investissement, à l'exclusion des terrains, constructions autres qu'à usage professionnel et véhicules de tourisme.

Sont maintenues comme charges déductibles, les provisions constituées par les entreprises minières pour reconstitution de gisements miniers conformément à la législation relative à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt général sur le revenu.

Les provisions susvisées utilisées conformément à l'objet pour lequel elles ont été constituées sont reportées sur un compte provisionnel intitulé : " provisions d'investissement".

Les montants inscrits dans le compte " provisions d'investissement " ne sont utilisés que :

- ❖ par incorporation au capital;
- ❖ ou en déduction des déficits des exercices antérieurs.

i) Taxe sur les profits immobiliers :

Article 11 :

En vue d'encourager la construction de logements sociaux, est exonéré de la taxe sur les profits immobiliers, le profit réalisé par les personnes physiques à l'occasion de la première cession de locaux à usage d'habitation, sous réserve que la cession n'ait pas un caractère spéculatif et que le logement présente un caractère social.

k) La Patente :

Article 12 :

La taxe variable du principal de l'impôt des patentes est supprimée. Est exonérée de l'impôt des patentes, toute personne physique ou morale exerçant au Maroc une activité professionnelle, industrielle ou commerciale,

et ce, pendant une période de cinq années qui court à compter de la date du début de son activité.

Sont exclus de cette exonération les établissements stables des sociétés et entreprises n'ayant pas leur siège au Maroc, attributaires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, les établissements de crédit, les entreprises d'assurances et les agences immobilières.

l) Taxe Urbaine :

Article 13 :

Sont exonérés de la taxe urbaine les constructions nouvelles, les additions de construction ainsi que les appareils faisant partie intégrante des établissements de production de biens ou de services, et ce, pendant une période de cinq années suivant celle de leur achèvement ou de leur installation. Sont exclus de cette exonération les établissements, entreprises et agences visés au dernier alinéa de l'article 12 ci-dessus, à l'exclusion des entreprises de crédit-bail en ce qui concerne les équipements qu'elles acquièrent pour le compte de leurs clients.

m) Fiscalité locale :

Article 14 :

En ce qui concerne la fiscalité locale, il est procédé à une simplification et à une harmonisation des taux maximums et des assiettes imposables et à leur adaptation aux nécessités de développement et d'investissement.

3) MESURES D'ORDRE FINANCIER ET FONCIER :

a) Réglementation d'échanges :

Article 16 :

- ❖ Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, résidentes ou non, ainsi que les personnes physiques marocaines établies à l'étranger, qui réalisent au Maroc des investissements financés en devises, bénéficient pour lesdits investissements, sur le plan de la réglementation des changes, d'un régime de convertibilité leur garantissant l'entière liberté pour :

- le transfert des bénéfices nets d'impôts sans limitation de montant ni de durée;
- le transfert du produit de cession ou de liquidation totale ou partielle de l'investissement, y compris les plus-values.

b) Prise en charge de l'Etat de certaines dépenses :

Article 17 :

Les entreprises dont le programme d'investissement est très important en raison de son montant, du nombre d'emplois stables à créer, de la région dans laquelle il doit être réalisé, de la technologie dont il assurera le transfert ou de sa contribution à la protection de l'environnement, peuvent conclure avec l'Etat des contrats particuliers leur accordant, outre les avantages prévus dans la présente loi-cadre et dans les textes pris pour son application, une exonération partielle des dépenses ci-après :

- ❖ dépenses d'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de l'investissement;
- ❖ dépenses d'infrastructure externe;
- ❖ frais de formation professionnelle.

Les contrats visés ci dessus peuvent comporter des clauses stipulant qu'il sera procédé au règlement de tout différend afférent à l'investissement, pouvant naître entre l'Etat marocain et l'investisseur étranger, conformément aux conventions internationales ratifiées par le Maroc en matière d'arbitrage international.

c) Fonds de promotion des investissements :

Article 18 :

Il est créé un compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds de promotion des investissements " destiné à comptabiliser les opérations afférentes à la prise en charge par l'Etat du coût des avantages accordés aux investisseurs dans le cadre du régime des contrats d'investissement visés à l'article précédent ainsi qu'aux dépenses nécessitées par la promotion des investissements.

d) Zones industrielles :

Article 19 :

Dans les provinces ou préfectures dont le niveau de développement économique justifie une aide particulière de l'Etat, celui-ci prend en charge une partie du coût d'aménagement des zones industrielles qui y seront implantées.

Article 20 :

Chaque zone industrielle, dont l'importance de la superficie le justifie, est dotée d'un comité de gestion composé des utilisateurs de la zone et du promoteur, personne publique ou privée, et chargé de veiller à la gestion et à la maintenance de l'ensemble de la zone, à la surveillance et au maintien de la sécurité à l'intérieur de la zone ainsi qu'à la bonne application des clauses du cahier des charges liant le promoteur de la zone et les utilisateurs.

4^{ème} Partie

DIAGNOSTIC ET ANALYSE

I - LIMITES DE LA POLITIQUE DE STIMULATION FISCALE :

Toute politique de développement implique des investissements intensifs et la mise en œuvre des moyens d'attraction et d'incitation des entreprises.

Au Maroc, malgré les multiples avantages accordés par les différents codes d'investissement, les résultats obtenus ne répondent pas aux attentes et souhaits de l'Etat.

La politique de stimulation fiscale relève des préoccupations financières et non de stratégie économique et s'inscrit dans un cadre conjoncturel et non structurel ce qui fait que les objectifs poursuivis sont imprécis voire même contradictoires. D'autant plus que l'élément fiscal n'est pas un facteur décisif dans le choix de l'investisseur. D'autres considérations peuvent dicter ce choix, tels les coûts de transport, de la main d'œuvre, l'environnement infrastructurel du territoire, sa qualité de vie ainsi que l'ensembles des services qu'il présente aux investisseurs potentiels.

En effet, les mesures incitatives négligent les spécificités particulières du site d'accueil et banalisent le produit lui-même qui est le territoire.

II- DISFONCTIONNEMENTS MAJEURS DE LA REGION EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Hormis les importants atouts et potentialités dont dispose, la région Doukkala-Abda, comme tout territoire, souffre de certaines externalités négatives dont on peut citer :

- ❖ Le déficit constaté en matière de communication (manque d'un aéroport international ainsi que d'autoroute),
- ❖ l'éloignement des banques implantées dans la région de leurs centres de décision se trouvant à Casa, ce qui limite et retarde l'octroi des crédits aux investisseurs,
- ❖ La concurrence d'autres régions économiques, notamment le Grand Casablanca dont la proximité constitue un atout à double tranchant : d'une part elle limite le développement ou la création de certaines infrastructures de base ou de leur équipement, d'autre par elle atténue l'attractivité de la région Doukkala-Abda par un effet d'éclipse.

Dans cet optique, le Centre Régional d'Investissement, dans le cadre de la mission qui lui est attribuée est appelé à jouer un rôle de promoteur du territoire régional en adoptant une démarche marketing.

III – LE PLAN D' ACTION MARKETING :

Le marketing territorial est un outil au service du développement local. Emprunté du monde de l'entreprise, mais ne peut être assimilé à celui de l'entreprise : celle-ci n'a de sens civique, d'autre part la qualité demeure primordial pour le territoire.

Le marketing territorial consiste essentiellement en action de communication ; celle-ci peut être interne ou externe. Dans notre présente recherche nous allons nous contenter de la communication externe qui s'attache à l'image, à la notoriété et à la promotion du territoire.

Ainsi, cinq bonnes actions semblent être préalablement nécessaires à être menées dans le but d'identifier la région Doukkala-Abda, la faire communiquer, augmenter son attractivité en faisant parler ses forces et valoir ses externalités positives ainsi que ses opportunités d'investissement.

Par ailleurs, une autre action doit être menée en parallèle consistant à cibler les clients qu'on escompte convaincre, à savoir les investisseurs.

1) L'action de marketing direct :

Promouvoir la région passe nécessairement par une bonne et large communication. De telles actions sont nouvelles pour les territoires mais ces derniers peuvent emprunter des méthodes rigoureuses du monde de l'entreprise. Cette communication externe doit être adaptée aux cibles qu'on entend attirer, investisseurs, homme d'affaires, chefs d'entreprise, et établir une relation directe avec eux.

A cet effet plusieurs techniques et supports peuvent être utilisés : campagne d'affichage et de presse, films publicitaires sur la Région, vidéos présentés dans les salons spécialisés sur les atouts de la région et ses secteurs prometteurs (1).

En effet, le mailing reste l'outil le plus à la mode et l'essentiel pour la prospection des opportunités d'investissement (2)

Cependant, ces supports ne constituent en fait qu'un moyen pour attirer l'attention et susciter l'intérêt des candidats à se localiser sur le territoire de la région. C'est ainsi que cette communication doit être relayée sans rupture par les services présentés par le Centre Régional d'investissement auquel s'adressera l'investisseur, une fois séduit.

Pour garantir l'efficacité de cette communication deux principales conditions sont à respecter :

- ❖ présenter les qualités d'un véritable message publicitaire adapté aux caractéristiques de la cible économique (Investisseur réels et potentiels)
- ❖ annoncer clairement les coordonnées du C.R.I de la Région Doukala-Abda à chaque communication.

Or, établir un guichet unique, avoir un interlocuteur unique, et mettre un seul numéro de téléphone à la disposition des éléments n'est pas suffisant, encore faut-il que la personne qui accueille le client ou qui répond au téléphone sache orienter efficacement, c'est à dire immédiatement, car l'objectif premier de la communication est de rabattre l'investisseur intéressé vers son interlocuteur.

Pour se faire, le Centre Régional d'Investissement doit disposer d'un personnel suffisant et spécialisé en fonction de la demande des investisseurs potentiels en ce qui concerne les nouveaux projets et en fonction de la nature d'activité et la taille des entreprises pour celles déjà existantes.

(1) déjà évoqués dans la partie produit « région Doukkla-Abda »

(2) quoiqu'on lui fasse la reproche de consommateur d'énergie et de moyens

En effet, l'investisseur n'attend pas seulement un terrain à des prix compétitifs et une exonération fiscale, mais sa demande de consommateur peut dépasser les exigences des services techniques (constitution des dossiers administratifs et financiers recherche de meilleures opportunités foncières, d'aide pour le recrutement des futurs salariés...) pour arriver à un volet plus subjectif (climat, agréments du territoire, environnement, salaire urbain...etc.)

Ainsi le "vendeur" du produit territorial régional ou urbain doit apparaître à la fois comme un technicien de montage des dossiers, bon connaisseur de la gestion publique et privée et comme un guide séducteur pour le territoire qu'il connaît parfaitement et dont il ressent les charmes.

Par ailleurs, d'autres méthodes restent plus pratiques et plus directes et permettant d'obtenir sur le champ des réponses mesurables. Il s'agit de faire des plaquettes vantant les atouts du territoire régional ou urbain (ville de Safi ou d'El Jadida) et de les distribuer au sein des grands hôtels pour qu'elles soient exposées aux clients de ces derniers, notamment les hommes d'affaires, chaque fois qu'il est possible, par exemple à la réception d'hôtels, à côté du menu, de petit déjeuner...etc.).

Cette technique ne peut aboutir que dans le long terme à partir des fichiers de clientèle réelle et potentielle. En effet, ces fichiers permettent :

- ❖ la pérennité de la dynamique de la promotion ;
- ❖ la régulation et l'ajustement au fur et à mesure des démarches d'information ;
- ❖ l'évaluation des effets des démarches préconisées.

2) Etablir un réseau de prescripteurs :

Parallèlement à son action de commercialisation directe le Centre Régional d'Investissement peut établir un réseau de prescripteurs jouant le rôle d'intermédiation entre celui-ci et le marché des investisseurs à la recherche des sites d'implantation Ce rôle peut être joué par des bureaux conseils ou des bureaux d'étude relevant soit de la région, hors de son territoire ou même à l'échelle internationale.

De même un client particulièrement satisfait des services rendus par le C.R.I peut accomplir la tâche de prescripteur auprès de ses relations d'affaires (1)

3) Action des relations publiques :

Le Centre Régional d'Investissement peut mener une action des relations publiques. Outre les relations avec la presse économique jugées indispensables pour la promotion de la région Doukkala-Abda, le C.R.I. doit mobiliser des relations entre les élus, les opérateurs économiques et associations dans le cadre de coopération et de morale publique dans le but de vendre collectif l'effort de ces relations et de les utiliser à des fins économiques en faveur de la région. On peut ainsi organiser des activités qui revêtent plusieurs aspects et qui débouchent en fin de compte vers la promotion de la région, telles :

- ❖ organisation des festivals internationaux
- ❖ représentation de la région au sein des salons d'activité sectorielle
- ❖ exposition des collections du musée national de la céramique à une échelle internationale
- ❖ exposition périodique des ateliers de chantiers navals à la foire internationale de Casa.
- ❖ profiter des aides en matière de coopération entre villes en cas de jumelage avec d'autres villes internationales pour la réalisation de certains projets.

4) La promotion des ventes :

En marketing territorial, la promotion des ventes peut faire l'objet soit d'une aide publique, soit d'une exonération temporaire de la taxe professionnelle, soit d'une offre gratuite des terrains ou locaux en faveur des investisseurs. Toutefois, l'attitude des entreprises vis à vis de ces promotions varie suivant la branche d'activité, la taille et l'âge de l'entreprise.

(1) selon l'adage : un client satisfait parle, un client non satisfait parle beaucoup plus

Ainsi, si le critère de fiscalité est primordial chez les entreprises en phase de congestion ou de déclin, le critère d'image du lieu d'implantation est plutôt fondamental pour une entreprise prospère ou en phase de maturité.

En effet, ces promotions ne peuvent modifier le choix optimum de localisation des entreprises. C'est plutôt la minimisation des coûts de transport et celle des coûts de fonctionnements qui attirent le plus les entreprises.

A cet effet, les zones industrielles de la Région Doukkala-Abda peuvent être l'objet d'une promotion. Elles constituent à elles seules des endroits propices pour l'implantation des projets : elles sont situées sur des principaux axes de communication, à proximité des matières premières que recèlent la région et sont offerts à des prix très compétitifs.

- ❖ La zone industrielle de Safi, (d'une superficie totale de 145 ha, dont une première tranche de 35 ha aménagés) à mi-chemin entre les industries chimiques du groupe O.C.P. et les conserveries de Safi, se trouve sur la route côtière liant le Nord du Sud du Royaume, à proximité de la voie ferrée et à 6 km du port de Safi ;
Cette première tranche englobe 142 lots dont 83 sont attribués et 59 sont encore disponibles. Les prix de vente du m² est à partir de 90,00 DH, un prix exceptionnellement compétitif ;
- ❖ La zone de Tlet Bouguedra (1) (80 ha), située au carrefour de la route nationale N° 1 et la route régionale liant Safi à Marrakech et à proximité du réseau ferroviaire ainsi que des importantes carrières de gypse et de barytine ;
- ❖ L'extension de la superficie de la zone industrielle d'Eljadida à 237 ha au lieu de 117 ha actuellement, offrant ainsi de grandes opportunités aux investisseurs ;
- ❖ attributions d'une superficie de 10.000 m² aux projets des jeunes promoteurs incubés afin qu'ils puissent concrétiser leurs idées ;
- ❖ Concrétisation du projet relatif au parc industriel de Jorf lasfar.

(1) située au carrefour liant la route nationale n°1 et celle liant la ville de Safi à celle de Marrakech

5) Etablir une Stratégie d'alliance :

Afin de pallier au déficit d'attractivité spontané et aux disparités existantes entre les deux provinces de la région, il s'avère opportun d'établir une stratégie d'alliance entre celles-ci de telle sorte que chacune tire le meilleur de la situation, et où le Centre Régional d'Investissement jouera le rôle d'arbitrage de localisation des projets d'investissements. Ce qui sera un facteur d'attractivité pour les investissements extérieurs du fait qu'il confirme l'existence d'une stratégie constante et cohérente.

Par ailleurs, une stratégie d'alliance peut être conclue entre la région Doukkala-Abda et les régions voisines, par exemple en matière de tourisme et de transport portuaire (voyageurs et marchandises) avec la Wilaya de Marrakech.

En effet, toutes ces actions doivent être bien ciblées et généralement liées à des projets précis pour lesquels on cherche un financement, une notoriété ou des clients.

6) Cibler les investisseurs :

Attirer les investisseurs sur le territoire ne peut être envisagé sans une analyse de la demande de ces consommateurs potentiels du territoire. Le positionnement du territoire ne se fait pas au hasard : il est le résultat d'une action volontaire et dynamique s'appuyant à la fois sur la réalité économique locale, d'une part et sur l'image que se fait l'investisseur sur le territoire d'implantation d'autre part. Ainsi si le message de communication ne présente qu'un aspect purement publicitaire tout en négligeant la réalité concrète du territoire, les résultats ne peuvent être que draconiennes. En effet, le caractère ambiguë du message fait naître chez l'investisseur un sentiment de méfiance et d'incertitude qui peut aller jusqu'à une délocalisation et par là une détérioration rapide de l'image de marque du produit « territoire ».

C'est ainsi que l'on ne peut compter sur la seule démarche marketing vantant les atouts et points forts de la région. D'autres actions plus concrètes s'attachant à la réalité économique du territoire doivent être menées en parallèle dans le but de

pallier aux lacunes et insuffisances lui causant des externalités négatives et garantir ainsi la compétitivité par rapport à d'autres territoires.

En fait, La position géographique privilégiée de la région doit être renforcée par d'importantes infrastructures de base telles :

- ❖ Le prolongement de l'autoroute sur l'axe Casablanca – Safi
- ❖ Création d'un aéroport international au sein du territoire régional
- ❖ Création des lignes maritimes directs liant les ports de la région aux ports européens comme c'était autrefois la ligne Safi – Marseille.
- ❖ Dotation et équipement du port de Safi d'un terminal container, permettant l'exportation de certains produits tels, les produits artisanaux et de conserve qui transitent via le port de Casablanca, ce qui constitue un manque à gagner pour la région d'une part et des coûts supplémentaires pour l'investisseur d'autre part.

En fait, c'est à partir de l'offre de services que génère le territoire et de son positionnement stratégique que l'on peut cibler les investisseurs qu'on estime convaincre.

La polarisation des investisseurs potentiels doit être faite selon une démarche de ciblage et de prospection tenant en compte les types d'investissement que l'on désire attirer ainsi que de leurs secteurs d'activité. En effet, l'accueil de certaines entreprises sur le territoire peut lui faire courir certains risques tels :

- ❖ des risques écologiques ;
- ❖ des risques portant atteinte à l'image de marque du territoire, tels l'accueil des activités en déclin ou des activités ne coïncidant pas avec les objectifs stratégiques poursuivis ou d'entreprises « chasseuses de primes »(1) ;
- ❖ Des risques socio-économiques liés à certaines activités pouvant déstructurer, déséquilibrer ou fragiliser le tissu économique existant, telles les activités à caractère tertiaire gonflant l'activité économique au détriment des activités productrices et créatrices de valeur ajoutée.

(1) Le marketing des villes un défi pour le développement stratégique p 271, ou des activités vulnérables et peu assurées.

Or, le problème qui se pose est que comment refuser telle ou telle entreprise face à un taux de chômage alarmant ? la réponse est double :

- ❖ adopter une politique cohérente et harmonieuse visant les résultats d'ensemble escomptés,
- ❖ négocier au mieux les récompenses à obtenir vu les risques à encourir.

IV - TABLEAU DE BORD :

La mise en œuvre d'un tableau de bord, corollaire du plan d'action, paraît nécessaire pour mesurer l'efficacité de vente du territoire régional, la contrôler en vue de l'ajuster pour ne pas déroger à l'objectif escompté et ce dans une échéance bien déterminée

Un certain nombre d'indicateurs et de paramètres peuvent être à la base d'un tableau de bord annuel. Ces paramètres s'articulent autour de quatre axes définis selon la nature de l'action préconisée.

1^{er} axe : relatif à l'action de marketing direct :

- ❖ Nombre de dossiers de projets d'investissement déposés au sein du C.R.I. Doukkala-Abda
 - Ventilation par secteur d'activité
 - Ventilation par province de la Région
 - Montant d'investissement par projet
 - Nombre d'emplois à générer par projet
- ❖ Nombre de projets réalisés :
 - Ventilation par secteur d'activité
 - Ventilation par province de la Région
 - Montant d'investissement par projet
 - Nombre d'emplois créés par projet
 - Nombre d'entrées au site Web du C.R.I.
 - Nombre de visites sur place en direct
 - Type d'informations demandées
 - Nombre de demandes satisfaites
 - Taux de retour de la clientèle

2^{ème} axe : relatif à l'action relations publiques :

- Nombre de visites des journalistes pour le C.R.I. ou pour la Région
- Nombre de délégations d'hommes d'affaires accueillis au sein de la Région ou de la Province
- Nombre d'aides, de conventions ou partenariat consacrés pour la Région ou pour la Province

3^{ème} axe : relatif à l'action des réseaux intermédiaires :

- Nombre de projets provenant des réseaux de prescripteurs.
- Ventilation des projets par secteur d'activité.
- Ventilation des projets par province de la région.
- Emplois créés ou à générer par projet.

4^{ème} axe : relatif à l'action promotion zones industrielles :

- Nombre de demandes d'achat de lot dans telle ou telle zone industrielle.
- Superficie demandée par projet et par province.
- Nombre de locaux demandés par projet et par province.
- taux de fréquentation de telle ou telle zone.

CONCLUSION

Le développement régional demeure une nécessité impérieuse qui s'impose de plus en plus dans le cadre d'un contexte national et international, caractérisé l'un et l'autre par une concurrence territoriale acharnée. D'où l'intérêt du marketing territorial.

Emprunté du monde de l'entreprise, le marketing territorial est un outil adéquat pour la promotion de la Région et donc pour sa vente.

Le C.R.I., en tant qu'interlocuteur régional unique en matière d'investissement, se doit être aussi promoteur de la Région économique.

Proposer quelques actions de marketing territorial au profit de la Région Doukkala-Abda telle est la préoccupation majeure de notre étude.

Axé principalement sur une communication externe, notre objectif est de faire valoir les atouts et les potentialités de la Région Doukkala-Abda dans le but d'augmenter son attractivité pour les investissements.

Ce plan d'action préconisé pour notre région Doukkala-Abda ne constitue en fait qu'un simple axe de réflexions et une piste de recherche en matière de marketing territorial.

BIBLIOGRAPHIE :

Les ouvrages :

A.S BAILLY, B. GUESNIER J.H.P PAELINCK, A SALLEZ
STRATEGIE SPATIALE
Comprendre et Maîtriser L'Espace
Ed. ALIDADE RECLUS

M. BIALES et R.GOFFIN
ECONOMIE GENERALE 1
Edition Foucher

M. BIALES et R.GOFFIN
ECONOMIE GENERALE 2
Edition Foucher

PATRICE NOISETTE. FRANK VALLERUGUO
Le Marketing des villes
Un défi pour le développement stratégique
Les Editions d'Organisation

M. ZRIOULI
Edification de la région économique au Maroc
Edition

MICHEL ROYON ET MAURICE VINCENT
« Globalisation et dynamique du territoire périphériques »
CREUSET, Université de St Etienne
Colloque international
Région et Développement Economique Octobre 1995

M. Bousseta – Faculté de Droit et des Sciences Economiques Rabat- Maroc
« Les incitations fiscales à l'investissement industriel et le Développement
Régional »
Colloque international « Région et Développement Economique »

Le Maroc des Régions 2001
Annuaire statistique 2000
Annuaire statistique 2001
Monographie de la Province de Safi- SG Province de Safi
Monographie de la Province d'Eljadida – SG Province d'Eljadida
Monographie de la Région Doukala-Abda Direction Régionale Prévisions
Economiques et Plan

Débat National sur l'aménagement du territoire
Enquêtes statistiques du Ministère du Commerce de l'Industrie de l'Energie
et des Mines pour les années 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.

Revue et journaux :

L'Economiste 13 /12/2002

L'Economiste 18/12/2002

AL Ittihad al ichtiraki du

Revue Développement et Régions N°12 et N° 13

Evaluation des Programmes

Université d'Aix Marseille III

Centre d'Economie Régionale

Aix en Provence

ANNEXES